

## **L'homicide au Canada, 2021**

par Jean-Denis David et Brianna Jaffray

Date de diffusion : le 21 novembre 2022



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## L'homicide au Canada, 2021: faits saillants

- Dans l'ensemble du pays, les services de police ont déclaré 788 homicides en 2021, ce qui représente une hausse de 29 par rapport à 2020. Il s'agit de la troisième hausse consécutive depuis 2019.
- Le taux national d'homicides a augmenté de 3 % pour atteindre 2,06 homicides pour 100 000 habitants, ce qui représente le taux le plus élevé depuis 2005.
- Cette hausse globale du nombre d'homicides au Canada par rapport à 2020 découle en grande partie des augmentations enregistrées en Ontario (277 homicides; +37) et en Colombie-Britannique (125 homicides; +25).
- La Saskatchewan (5,93 homicides pour 100 000 habitants) a affiché le taux le plus élevé d'homicides parmi les provinces en 2021. Il s'agit d'une augmentation de 9 % par rapport à 2020 et d'une troisième hausse annuelle consécutive.
- Parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR) en 2021, les taux d'homicides les plus élevés ont été enregistrés à Regina (5,67 homicides pour 100 000 habitants), à Thunder Bay (5,63) et à Winnipeg (5,39).
- En 2021, le taux d'homicides était six fois plus élevé chez les victimes autochtones que chez les victimes non autochtones (9,17 homicides pour 100 000 Autochtones par rapport à 1,55 homicide pour 100 000 non-Autochtones).
- En 2021, selon les données déclarées par la police, environ le tiers (32 %) des victimes étaient des personnes racisées, ce qui se traduit par un taux d'homicides de 2,51 pour 100 000 personnes racisées.
- En 2021, pour 40 % des victimes d'homicide, le décès était attribuable à l'utilisation d'une arme à feu. Près de la moitié (46 %) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient attribuables à des gangs. À l'échelle nationale, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté de 6 % par rapport à 2020 pour passer de 0,73 à 0,78 pour 100 000 habitants.
- Dans l'ensemble, les homicides attribuables à des gangs ont continué de représenter près du quart (23 %) du total des homicides. Toutefois, le taux d'homicides attribuables à des gangs enregistré au Canada en 2021 était le plus élevé (0,48 pour 100 000 habitants) depuis que des données comparables ont été recueillies pour la première fois en 2005.
- En 2021, la proportion de femmes tuées par leur conjoint ou leur partenaire intime au Canada était environ sept fois plus élevée que celle des hommes. Parmi les victimes d'homicide aux mains d'un conjoint ou d'un partenaire intime au Canada, 76 % étaient des femmes, tandis que 24 % étaient des hommes.
- Selon les données recueillies de 2017 à 2021, parmi les méthodes les plus courantes utilisées pour commettre un homicide, les homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu sont ceux qui prennent le plus de temps à résoudre. Alors que 47 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont été résolus dans les 100 jours suivant le début de l'enquête, 70 % des homicides résultant de coups portés et 84 % des homicides commis à l'aide d'une arme pointue ont été résolus dans le même délai.
- Les données recueillies de 2012 à 2017 indiquent que près des trois quarts (73 %) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions rurales ont été perpétrés à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse. En comparaison, 65 % des homicides ont été commis au moyen d'une arme de poing dans les régions urbaines.
- Pour la période allant de 2012 à 2021, 17 % des victimes d'homicide dans les collectivités urbaines étaient des Autochtones, alors qu'un peu plus de la moitié (53 %) des victimes dans les collectivités rurales étaient des Autochtones.

## L'homicide au Canada, 2021

par Jean-Denis David et Brianna Jaffray, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

Au Canada, les homicides demeurent des événements relativement rares; ils représentaient moins de 0,2 % des crimes violents déclarés par la police en 2021 (Moreau, 2022). Ces affaires comprennent les meurtres au premier degré et au deuxième degré, les homicides involontaires coupables et les infanticides. Néanmoins, au chapitre de la sécurité et du bien-être des collectivités, la fréquence des homicides est généralement considérée comme un point de repère important. Les décideurs au Canada et à l'étranger se fondent sur le nombre d'homicides pour évaluer l'étendue de la violence dans la société et déterminer la meilleure façon de la combattre (Corradi et Stöckl, 2014; Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014). Le sentiment de sécurité d'une personne repose en partie sur la prévalence des homicides et des autres crimes violents déclarés au sein de sa collectivité (Shi et autres, 2020). De plus, les répercussions de ces crimes violents sur les personnes, les familles, les amis et les collectivités sont profondes et durables (Connolly et Gordon, 2015; Mastrocinque et autres, 2015). Par conséquent, l'étude des homicides est une mesure importante permettant d'évaluer le bien-être de la société (Sampson, 2003).

Le présent rapport s'appuie sur les plus récentes données de l'Enquête sur les homicides de Statistique Canada pour examiner de façon plus poussée la nature et la fréquence des homicides au Canada. Le nombre d'homicides ainsi que leurs caractéristiques y sont analysés, au fil du temps, en fonction de différents aspects importants, dont l'emplacement géographique (p. ex. les régions), les profils sociodémographiques des victimes et des auteurs présumés (p. ex. le genre, l'âge, l'identité autochtone et les groupes racisés) et les caractéristiques des affaires (p. ex. le type d'arme, le fait que l'homicide soit attribuable à des gangs, le lien des auteurs présumés avec les victimes).

Faisant suite à une analyse des tendances observées au chapitre des homicides en 2021, ce rapport porte sur trois domaines précis. Tout d'abord, il présente une analyse comparative entre les sexes des homicides en tenant compte des expériences divergentes des femmes et des hommes en ce qui concerne ce crime violent. Ensuite, il comprend un examen de divers facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le classement des affaires d'homicide et le temps nécessaire pour les résoudre. Enfin, il porte sur les principales différences entre les homicides commis dans les collectivités urbaines et ceux commis dans les collectivités rurales, compte tenu du fait que la nature de ces affaires et les caractéristiques des personnes qui en sont victimes diffèrent souvent selon l'emplacement géographique.

### Aperçu des tendances observées au chapitre des homicides en 2021

#### Le taux d'homicides augmente au pays pour une troisième année consécutive

En 2021, les services de police de l'ensemble du pays ont déclaré 788 homicides, soit 29 de plus qu'en 2020. Cette plus récente hausse du nombre total d'homicides représente la troisième augmentation consécutive depuis 2019 (tableau 1a). Par conséquent, le taux national d'homicides a augmenté de 3 % pour atteindre 2,06 homicides pour 100 000 habitants. Il s'agit de la troisième hausse annuelle consécutive et du plus haut taux enregistré depuis 2005 (tableau 1b).

#### Troisième hausse consécutive du taux d'homicides en Saskatchewan, et nombre record d'homicides en Ontario

L'augmentation globale du nombre d'homicides au Canada découle en grande partie des hausses enregistrées depuis 2020 en Ontario (277 homicides; +37) et en Colombie-Britannique (125 homicides; +25). Alors que cette hausse était la deuxième augmentation consécutive observée en Colombie-Britannique, en ce qui concerne l'Ontario, il s'agissait de la première hausse enregistrée depuis 2018 (tableau 1a).

En revanche, l'Alberta (118 homicides; -23) et la Nouvelle-Écosse (23 homicides; -14) ont enregistré les plus fortes baisses parmi les provinces et les territoires. Il convient toutefois de souligner que le recul observé en Nouvelle-Écosse fait suite à la hausse anormalement élevée qui a été enregistrée en 2020 et qui était attribuable à la fusillade de masse survenue dans la province cette année-là<sup>1</sup>. Néanmoins, le plus récent nombre dépasse la moyenne de 16 homicides établie dans la province pour les 10 années précédentes (2011 à 2020).

Parmi les autres provinces et territoires, le nombre d'homicides a augmenté de 6 en Saskatchewan (70 homicides) de 2020 à 2021, tandis qu'il a crû de 4 à Terre-Neuve-et-Labrador (8 homicides) et au Yukon (4 homicides). En revanche, dans les Territoires du Nord-Ouest, le nombre d'homicides a diminué de 5 pour s'établir à 1 homicide en 2021, alors qu'il a reculé de 3 au Nouveau-Brunswick pour se situer à 11 homicides. Au Québec (88 homicides; +1), au Manitoba (61 homicides; -1) et au Nunavut (2 homicides; -1), le nombre d'homicides était semblable à celui observé en 2020. Aucun homicide n'a été enregistré à l'Île-du-Prince-Édouard en 2021.

Parmi les provinces, la Saskatchewan (5,93 homicides pour 100 000 habitants) a affiché le taux le plus élevé d'homicides en 2021, ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à 2020 et une troisième hausse annuelle consécutive. Le Manitoba (4,41) a enregistré le deuxième taux en importance en 2021, malgré la baisse de 2 % observée par rapport à l'année précédente. L'Île-du-Prince-Édouard (-100 %), la Nouvelle-Écosse (-38 %), le Nouveau-Brunswick (-22 %) et l'Alberta (-17 %) ont affiché les plus fortes diminutions en pourcentage du taux d'homicides parmi les provinces. Quant à elles, Terre-Neuve-et-Labrador (+100 %), la Colombie-Britannique (+24 %) et l'Ontario (+15 %) ont affiché les plus fortes hausses en pourcentage du taux d'homicides parmi les provinces en 2021 (tableau 1b).

Dans certains cas, les taux d'homicides étaient plus élevés dans les territoires que dans les provinces. Cependant, la taille relativement faible de la population dans ces régions fait en sorte que les variations du nombre d'homicides ont une plus grande incidence sur les taux, ce qui rend moins significatives les comparaisons au fil du temps et entre les régions géographiques. Quoiqu'il en soit, en 2021, le Yukon a enregistré un taux de 9,31 homicides pour 100 000 habitants, tandis que le Nunavut a affiché un taux de 5,08 et les Territoires du Nord-Ouest, un taux de 2,20.

### **Regina, Thunder Bay et Winnipeg enregistrent les taux d'homicides les plus élevés parmi les régions métropolitaines de recensement**

En 2021, parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR), les taux d'homicides les plus élevés ont été enregistrés à Regina (5,67 homicides pour 100 000 habitants), à Thunder Bay (5,63) et à Winnipeg (5,39). Dans le cas de Regina et de Winnipeg, ces chiffres représentaient des hausses par rapport à l'année précédente (25 % et 10 %, respectivement). Thunder Bay a connu une baisse de 21 % de son taux d'homicides par rapport à 2020. Parmi les RMR qui ont affiché les plus fortes augmentations en pourcentage de leur taux d'homicides par rapport à l'année précédente, on trouve Windsor (+101 %), St. John's (+100 %) et London (+98 %) (tableau 2).

N'ayant affiché aucun homicide en 2021, Trois-Rivières et Guelph ont enregistré les plus fortes diminutions de leur taux d'homicides, suivies de Kitchener–Cambridge–Waterloo (-75 %). Toronto (117) a enregistré le plus grand nombre d'homicides en 2021. Toutefois, en tant que RMR la plus peuplée du pays, elle s'est classée au 17<sup>e</sup> rang parmi les RMR affichant les plus hauts taux d'homicides. Les RMR ayant affiché les plus importantes hausses du nombre d'homicides par rapport à l'année précédente étaient Vancouver (+14), Toronto (+12) et London (+8).

### **Le taux d'homicides contre des Autochtones demeure disproportionnellement élevé**

À ce jour, les séquelles généralisées et persistantes de la colonisation au Canada continuent de façonner les expériences des peuples autochtones (Monchalain, 2016; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Palmater, 2014; Razack, 2015; Rudin, 2006). Parmi les répercussions de ce passé colonial, on compte la marginalisation socioéconomique généralisée, la discrimination, le racisme manifeste et systémique, les traumatismes intergénérationnels, le déplacement des Autochtones de leurs terres ainsi que la logique et les attitudes colonialistes subsistantes (Comack, 2012; David et Mitchell, 2021; Monchalain, 2016; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Razack, 2015; Rudin, 2006; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Ces expériences cumulées jouent un rôle important dans le fait que les membres des Premières Nations, les Inuit et les Métis sont surreprésentés dans le système de justice pénale canadien à titre de victimes et d'auteurs présumés (David et Mitchell, 2021; LaPrairie, 1997; Monchalain, 2016; Roberts et Reid, 2017; Rudin, 2006; Saghbini et autres, 2021)<sup>2</sup>.

#### **Encadré 1 Définition de l'identité autochtone**

L'identité autochtone est déclarée par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides et est déterminée à partir des renseignements trouvés sur la victime ou l'auteur présumé, comme une carte de statut, ou à partir de l'information fournie par la famille de la victime ou de l'auteur présumé, l'auteur présumé lui-même, des membres de la communauté ou d'autres sources (p. ex. les registres de la bande). Les preuves médico-légales, comme les résultats de tests génétiques, peuvent aussi être acceptées pour déterminer l'identité autochtone des victimes.

Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les personnes identifiées comme des membres des Premières Nations (Indiens inscrits ou non), des Métis, des Inuit ou faisant partie d'un groupe autochtone inconnu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou un auteur présumé n'a pas été identifié comme Autochtone. L'identité autochtone déclarée comme étant « inconnue » de la police désigne les cas où la police a été incapable de déterminer l'identité autochtone de la victime ou de l'auteur présumé, les cas où l'identité autochtone n'a pas été consignée par le service de police, ou encore les cas où l'auteur présumé a refusé de révéler son identité autochtone à la police.

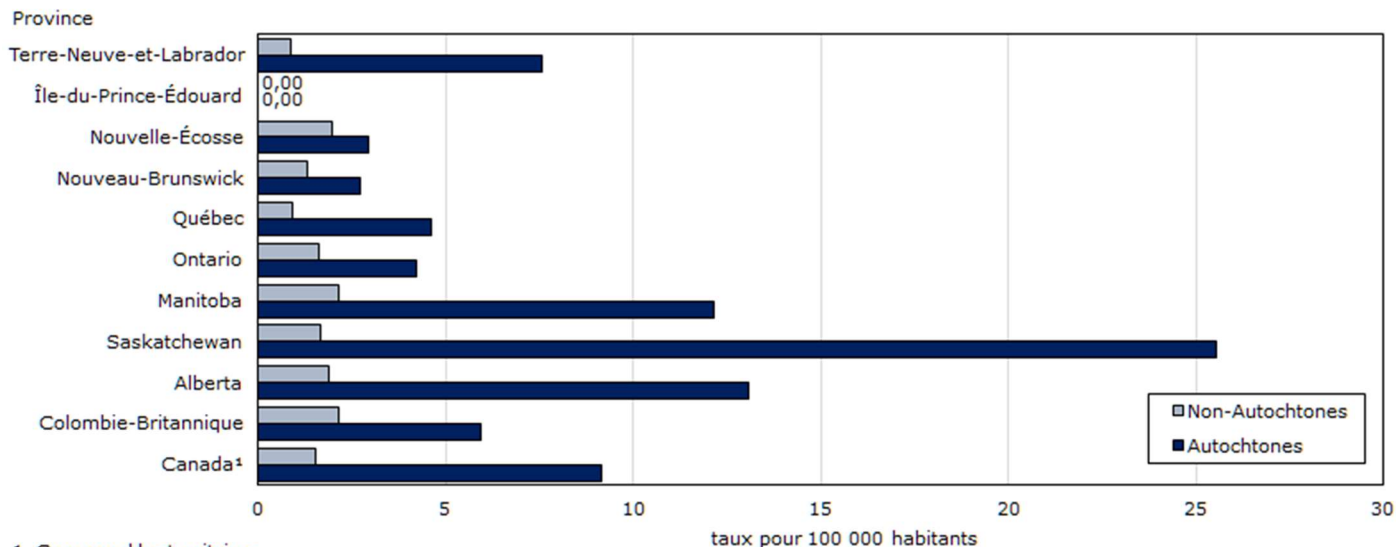
Parmi les 752 victimes d'homicide déclarées par la police en 2021 pour lesquelles des renseignements sur l'identité autochtone étaient disponibles, 190 étaient d'origine autochtone; à titre de comparaison, ce chiffre s'élevait à 208 l'année précédente<sup>3</sup>. Cette diminution est liée à une baisse de 11 % du taux d'homicides, qui est passé de 10,28 pour 100 000 Autochtones en 2020 à 9,17 pour 100 000 en 2021. Cependant, ce taux était six fois plus élevé que celui enregistré chez les non-Autochtones (1,55 pour 100 000 non-Autochtones). Parmi les victimes autochtones, près des deux tiers (65 %) étaient des membres des Premières Nations, 6 % étaient des Métis et 5 %, des Inuit. Les groupes autochtones auxquels appartenaient les autres victimes étaient inconnus.

En 2021, 45 femmes autochtones ont été victimes d'un homicide déclaré par la police, soit trois de plus que l'année précédente. Dans l'ensemble, ces victimes représentaient environ le quart (24 %) des femmes victimes d'homicide au Canada, une proportion qui est demeurée semblable à celles observées au cours des 10 années précédentes. Toutefois, le taux d'homicides enregistré chez les femmes autochtones était plus de cinq fois supérieur à celui observé chez les femmes non autochtones (4,31 pour 100 000 femmes autochtones par rapport à 0,80 pour 100 000 femmes non autochtones).

Le nombre d'hommes autochtones victimes d'un homicide déclaré par la police a diminué, passant de 166 à 145. Ce nombre se traduit par un taux d'homicides de 14,13 homicides pour 100 000 hommes autochtones, un taux qui était six fois plus élevé que celui enregistré chez les hommes non autochtones (2,30 pour 100 000 hommes non autochtones). En fait, le taux d'homicides enregistré chez les femmes autochtones était presque deux fois supérieur à celui observé chez les hommes non autochtones.

Parmi les provinces en 2021, la Saskatchewan a affiché le nombre et le taux d'homicides les plus élevés pour les affaires où la victime était d'origine autochtone (53 victimes autochtones; 25,53 pour 100 000 Autochtones) (graphique 1). Dans cette province, environ les trois quarts (77 %) des victimes d'homicide étaient autochtones. Cependant, les Autochtones représentaient environ 18 % de la population de la Saskatchewan en 2021. Le taux d'homicides dans la province était 16 fois plus élevé chez la population autochtone que chez la population non autochtone (1,65 pour 100 000 non-Autochtones). L'Alberta (41 victimes autochtones; 13,08 pour 100 000 Autochtones) et le Manitoba (33 victimes autochtones; 12,15 pour 100 000 Autochtones) se classaient deuxième et troisième au chapitre du nombre et du taux d'homicides. Pour les trois provinces, ces taux étaient considérablement supérieurs à la moyenne nationale.

**Graphique 1**  
**Taux d'homicides, selon l'identité autochtone et la province, 2021**



1. Comprend les territoires.

**Note :** Exclut les homicides pour lesquels les renseignements sur l'identité autochtone de la victime ont été déclarés comme étant inconnus. Le terme « identité autochtone » comprend les personnes identifiées par la police comme des membres des Premières Nations (Indiens inscrits ou non), des Métis, des Inuit ou faisant partie d'un groupe autochtone inconnu de la police. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Dans l'ensemble, 6 homicides déclarés par la police sur 10 (61 %) ayant fait une victime autochtone se sont produits à l'extérieur d'une RMR, tandis que 4 homicides sur 10 (39 %) se sont produits dans une RMR (74 victimes autochtones). Néanmoins, les taux d'homicides pour les victimes autochtones dans les RMR (8,82 pour 100 000 Autochtones) et dans les régions autres que les RMR (9,42 pour 100 000 Autochtones) étaient semblables. Parmi les RMR, Winnipeg (21), Edmonton (16) et Regina (10) comptaient le plus grand nombre de victimes autochtones.



## En 2021, près du tiers des victimes d'homicide étaient des personnes racisées

Des données probantes montrent que les personnes racisées sont confrontées à différentes expériences qui ont une incidence sur leurs contacts avec le système de justice pénale, tant comme victimes que comme auteurs présumés. Ces expériences comprennent le racisme manifeste et systémique, la discrimination et les inégalités structurelles et individuelles, telles que la marginalisation socioéconomique (Maynard, 2017; Commission ontarienne des droits de la personne, 2003; Samuels-Wortley, 2021; Wang et Moreau, 2022).

### Encadré 2 Définition de la population racisée

Dans la présente publication, le concept de « groupes racisés » est mesuré au moyen de la variable « minorité visible ». Il n'existe actuellement aucune définition ou norme pour décrire les « groupes racisés ». Jusqu'à nouvel ordre, les données obtenues sur les « groupes racisés » et leur diffusion suivent la norme de minorité visible de la personne. Le terme « minorité visible » permet d'établir si une personne appartient ou non à un groupe des minorités visibles aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles comprend les personnes des groupes suivants : les Sud-Asiatiques, les Chinois, les Noirs, les Philippins, les Latino-Américains, les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les Asiatiques occidentaux, les Coréens et les Japonais. Le concept de « reste de la population » est utilisé pour inclure toute victime ou tout auteur présumé qui n'est pas inclus dans le concept de « groupes racisés » ou de « minorité visible ».

En 2021, parmi les 762 victimes d'homicide pour lesquelles des renseignements sur le statut de personne racisée étaient disponibles, environ le tiers (32 %; 247 victimes) étaient des personnes racisées, ce qui représente un taux d'homicides de 2,51 pour 100 000 personnes racisées. Ce taux était de 34 % supérieur à celui enregistré l'année précédente, et était 38 % plus élevé que le taux observé pour le reste de la population (1,81)<sup>4</sup>. Parmi les victimes d'homicide commis contre des personnes racisées, environ la moitié étaient noires<sup>5</sup>, et près de 1 victime sur 5 était sud-asiatique<sup>6</sup>.

Le nombre d'homicides commis contre des femmes et des hommes racisés a augmenté en 2021 par rapport à l'année précédente; il est passé de 19 à 46 pour les femmes racisées, et de 158 à 199 pour les hommes racisés. Par conséquent, leur taux d'homicides a également augmenté. Chez les femmes racisées victimes d'homicide, le taux est passé de 0,39 pour 100 000 femmes racisées à 0,92 pour 100 000 femmes racisées. Il est toutefois demeuré inférieur au taux enregistré chez les femmes non racisées (1,03 pour 100 000). Au chapitre des hommes racisés, le taux d'homicides a augmenté de 23 % en 2021 pour atteindre 4,10 pour 100 000 hommes racisés. Il s'agissait d'un taux plus d'une fois et demie supérieur à celui observé pour les hommes non racisés (2,59 pour 100 000).

En 2021, les victimes noires et sud-asiatiques représentaient plus de la moitié des victimes d'homicide racisées. Parmi les victimes noires, 16 % étaient des femmes et 84 % étaient des hommes. La proportion de femmes noires est considérablement plus élevée que ce qui avait été enregistré au cours des deux années précédentes (7 % en 2019 et 3 % en 2020). En comparaison, 22 % des victimes sud-asiatiques étaient des femmes et 78 % étaient des hommes. Ces proportions étaient comparables à celles enregistrées en 2020, mais la proportion pour les hommes sud-asiatiques est un peu plus élevée qu'elle ne l'était en 2019 (71 %).

L'Ontario a enregistré 138 affaires d'homicide dans lesquelles la victime était une personne racisée en 2021, soit 50 de plus qu'en 2020. C'est la province qui comptait le plus grand nombre de victimes racisées; elle était suivie de la Colombie-Britannique (38) et du Québec (33). Néanmoins, la Nouvelle-Écosse (8) a affiché le plus haut taux d'homicides dont les victimes étaient des personnes racisées, soit 8,59 pour 100 000 personnes racisées, un taux plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale (2,51). En comparaison, malgré le fait qu'elle ait affiché le plus grand nombre d'homicides commis contre des personnes racisées, la province de l'Ontario a enregistré un taux d'homicides à l'endroit des personnes racisées de 2,79 pour 100 000 personnes racisées.

Dans l'ensemble, 9 homicides sur 10 dont les victimes étaient des personnes racisées ont été commis dans une RMR. En 2021, Toronto (81), Montréal (31) et Vancouver (28) ont enregistré les plus grands nombres d'homicides commis contre des personnes racisées. Tout de même, le taux d'homicides commis contre des personnes racisées était presque deux fois plus élevé dans les régions à l'extérieur des RMR (4,29 pour 100 000 personnes racisées) que dans les RMR (2,41).

## Les décès sont plus souvent attribuables à l'utilisation d'une arme à feu

En 2021, pour 40 % des victimes d'homicide, le décès était attribuable à l'utilisation d'une arme à feu, ce qui est semblable à la proportion observée en 2020 (38 %). Les homicides commis à l'aide d'une arme pointue représentaient 32 % de l'ensemble des homicides, et ceux résultant de coups portés en représentaient 17 %. Parmi les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, le type d'arme à feu le plus fréquemment utilisé était les armes de poing (57 %), suivies des carabines et des fusils de chasse (26 %) ainsi que des armes semblables à une arme à feu et des armes à feu dont le type était inconnu (17 %). Près de la moitié (46 %) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont été désignés comme étant attribuables à des gangs.

À l'échelle nationale, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté par rapport à 2020 (en hausse de 6 %, passant de 0,73 à 0,78 pour 100 000 habitants). En 2021, parmi les provinces, l'Ontario (114) a enregistré le plus grand nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu, soit 20 de plus qu'en 2020. Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans la province a donc augmenté de 21 %, passant de 0,64 à 0,77 homicide pour 100 000 habitants. La Colombie-Britannique (52) et le Québec (30) ont également enregistré des augmentations significatives du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (+14 et +7, respectivement). Quoi qu'il en soit, les taux les plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont été observés en Saskatchewan (1,86), en Nouvelle-Écosse (1,21), au Manitoba (1,01), en Colombie-Britannique (1,00) et en Alberta (0,95), et ces provinces ont enregistré des taux supérieurs au taux national moyen en 2021 (0,78) (tableau 3a).

En 2021, parmi les RMR, Toronto comptait le plus grand nombre (61) d'homicides pour lesquels une arme à feu était la principale arme utilisée, soit 9 de plus qu'en 2020. Elle était suivie de Vancouver (30), de Montréal (25) et d'Edmonton (20). Pour une deuxième année consécutive, le plus haut taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a été observé à Regina (2,65). Ce taux représentait une hausse de 40 % par rapport à l'année précédente (1,89), et était bien supérieur à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes dans cette RMR (0,94). Au chapitre des RMR ayant affiché les taux les plus élevés, Regina était suivie d'Halifax (1,74), de Kingston (1,73) et d'Edmonton (1,35) (tableau 3b).

## L'arme a été retrouvée dans 29 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2021

Pour près de la moitié (45 %) des homicides commis en 2021 pour lesquels une arme à feu était la principale arme utilisée et pour lesquels des renseignements étaient disponibles, l'arme a été classée comme arme à autorisation restreinte<sup>7</sup>. Pour plus du tiers (35 %) des homicides, l'arme a été classée comme prohibée. Ces données doivent être interprétées avec prudence en raison du pourcentage élevé d'homicides pour lesquels les renseignements sur la classe des armes à feu étaient inconnus (40 %). L'arme a été retrouvée dans 29 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu (84 homicides). Parmi les armes retrouvées, 20 % des carabines et des fusils de chasse étaient semi-automatiques, comparativement à 90 % des armes de poing. Aucune arme à feu récupérée n'a été déclarée comme étant entièrement automatique en 2021.

Parmi les affaires d'homicide pour lesquelles les renseignements étaient disponibles (68 affaires d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu), l'auteur présumé était le propriétaire de l'arme à feu au moment de l'affaire dans 85 % des affaires. Toutefois, cette information doit être interprétée avec prudence, puisque dans la plupart des homicides commis à l'aide d'une arme à feu (77 %), les renseignements sur la propriété de l'arme à feu au moment de l'affaire étaient inconnus. En ce qui concerne la légalité de la propriété, l'arme à feu n'était pas la propriété légale de l'auteur présumé au moment de l'affaire dans 82 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu (96 homicides). Encore une fois, ces données doivent être interprétées avec prudence en raison du pourcentage élevé (61 %) d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu pour lesquels les renseignements sur la propriété légale étaient inconnus. Enfin, dans 90 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu pour lesquels les renseignements sur l'arme étaient disponibles, l'auteur présumé ne détenait pas de permis d'arme à feu valide pour la classe de l'arme à feu utilisée dans l'affaire (103 homicides). Ces renseignements étaient manquants pour 61 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu.

## Plus haut taux d'homicides attribuables à des gangs depuis que des données comparables ont commencé à être diffusées

En 2021, 33 homicides attribuables à des gangs de plus ont été commis comparativement à l'année précédente, le total s'établissant à 184 homicides. Dans l'ensemble, les homicides attribuables à des gangs ont continué de représenter environ le quart (23 %) de tous les homicides. Cette plus récente augmentation a donné lieu au plus haut taux (0,48 pour 100 000 habitants) enregistré au Canada depuis que des données comparables ont été recueillies pour la première fois en 2005. Les trois quarts (74 %) des homicides attribuables à des gangs ont été commis avec une arme à feu, et parmi ceux-ci, la plupart (65 %) ont été perpétrés avec une arme de poing.



Cette variation est attribuable aux hausses observées dans plusieurs provinces et territoires. Plus précisément, l'Ontario a enregistré 13 homicides attribuables à des gangs de plus par rapport à l'année précédente (passant de 52 à 65 homicides attribuables à des gangs), et une augmentation semblable a été observée en Colombie-Britannique (de 26 à 39 homicides attribuables à des gangs). Le Québec (21 homicides attribuables à des gangs; +6), la Nouvelle-Écosse (5 homicides attribuables à des gangs; +5), la Saskatchewan (25 homicides attribuables à des gangs; +2), le Nouveau-Brunswick (2 homicides attribuables à des gangs; +2) et le Yukon (1 homicide attribuable à des gangs; +1) ont également connu des hausses en 2021 par rapport à 2020.

Des baisses du nombre d'homicides attribuables à des gangs ont été observées en Alberta (23 homicides attribuables à des gangs; -6) et au Manitoba (3 homicides attribuables à des gangs; -2). Terre-Neuve-et-Labrador n'a enregistré aucun homicide attribuable à des gangs, en baisse par rapport à un homicide attribuable à des gangs en 2020. Pour une deuxième année consécutive, l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont enregistré aucun homicide attribuable à des gangs.

En 2021, la Saskatchewan a enregistré le taux d'homicides attribuables à des gangs le plus élevé parmi les provinces, soit 2,12 pour 100 000 habitants, ce qui se traduit par une hausse de 9 % par rapport à l'année précédente. Venait ensuite la Colombie-Britannique avec un taux de 0,75, ce qui représente une hausse de 48 % comparativement à 2020. Les taux d'homicides attribuables à des gangs dans les deux provinces en 2021 étaient supérieurs à la moyenne nationale (0,48 pour 100 000 habitants) (tableau 4a).

Le plus grand nombre d'homicides attribuables à des gangs en 2021 a été enregistré dans la RMR de Toronto (30), suivie de Vancouver (29) et de Montréal (19). Comparativement à l'année précédente, la hausse la plus marquée du nombre d'homicides attribuables à des gangs a été observée à Vancouver (+13), suivie de Montréal (+11) et d'Ottawa (+6). Par ailleurs, comparativement à 2020, la baisse la plus prononcée du nombre d'homicides attribuables à des gangs a été enregistrée à Calgary (-8), suivie de Saskatoon (-5) et de Winnipeg (-3).

Parmi les RMR en 2021, Regina a affiché le plus fort taux d'homicides attribuables à des gangs, soit 3,03 pour 100 000 habitants, un taux qui était environ 2,7 fois plus élevé qu'en 2020 (1,14) et qui était bien supérieur à la moyenne des 10 années précédentes (1,10). La récente hausse du taux d'homicides dans cette RMR s'explique par l'augmentation du nombre d'homicides attribuables à des gangs observée de 2020 à 2021 (de 3 à 8 homicides attribuables à des gangs). Thunder Bay (2,41) et Vancouver (1,05) ont enregistré le deuxième et le troisième taux d'homicides attribuables à des gangs en importance. Le taux moyen d'homicides attribuables à des gangs pour toutes les RMR a augmenté de 21 %; il est passé de 0,42 pour 100 000 habitants en 2020 à 0,51 pour 100 000 habitants en 2021 (tableau 4b).

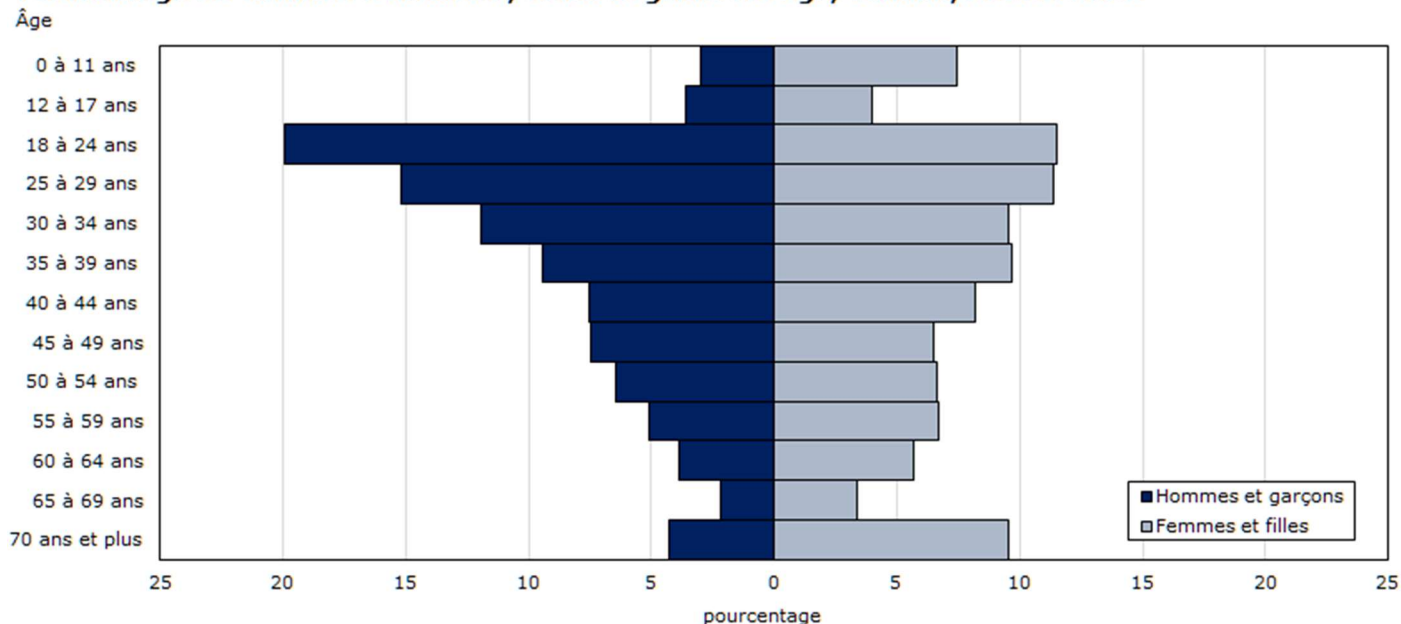
## Analyse comparative entre les sexes des homicides

Depuis que des données nationales sur les homicides ont commencé à être diffusées en 1961, les données déclarées par la police révèlent que les victimes d'homicide sont surtout des hommes. Les données de 2021 ne font pas exception à cette tendance, 586 victimes ayant été des hommes ou des garçons, comparativement à 197 femmes ou filles (75 % et 25 %, respectivement)<sup>8</sup>. Cette différence est digne de mention, étant donné que chaque genre représentait environ la moitié de la population du Canada cette année-là (Statistique Canada, 2022). Le taux d'homicides contre des hommes était de 3,1 pour 100 000 hommes, comparativement à 1,0 pour 100 000 femmes. Tout en reconnaissant que les facteurs qui expliquent cette disproportion sont multidimensionnels et complexes, l'analyse comparative entre les sexes présentée dans la section qui suit explore les différences entre les hommes et les femmes victimes d'homicide en fonction de certains aspects.

### Les victimes sont principalement de jeunes adultes, mais les jeunes filles et les femmes plus âgées sont surreprésentées parmi les femmes et les filles victimes d'homicide

Sur une période de 10 ans (c.-à-d. de 2012 à 2021), des écarts marqués ont été observés au chapitre de la répartition moyenne des femmes et des hommes qui ont été victimes d'homicide selon leur âge (graphique 2). Chez les femmes et les filles victimes d'homicide, la proportion de celles qui étaient âgées de 11 ans ou moins est trois fois supérieure à la proportion observée chez les hommes et les garçons du même groupe d'âge (7 % et 3 %, respectivement).

**Graphique 2**  
**Pourcentage de victimes d'homicide, selon le genre et l'âge, Canada, 2012 à 2021**



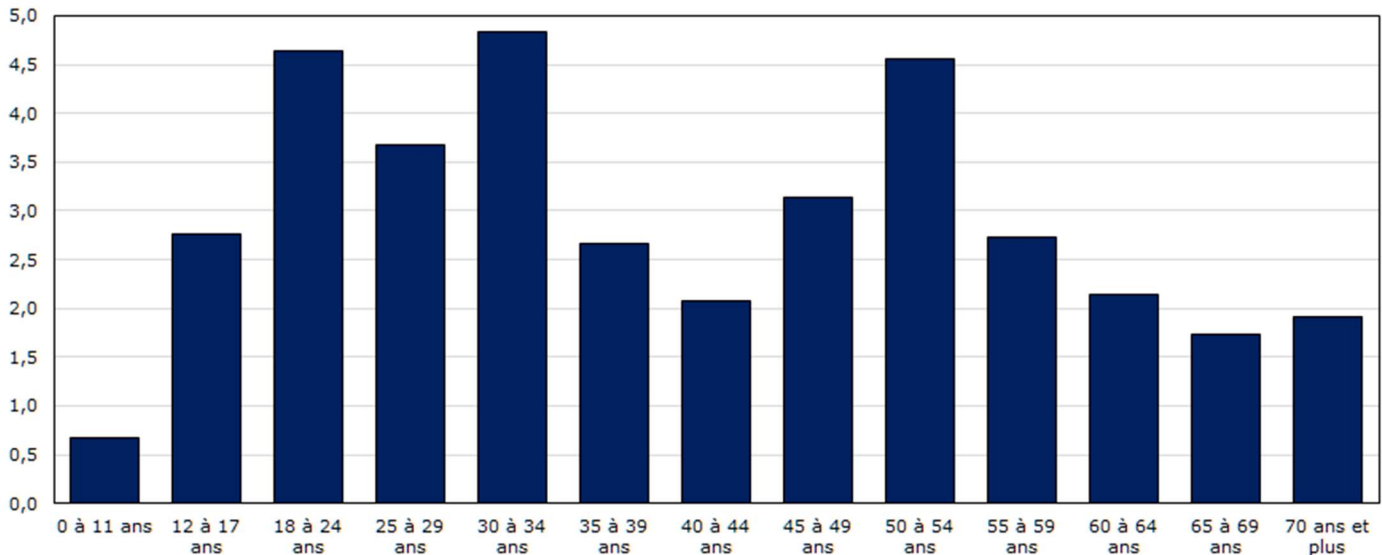
**Note :** Exclut les homicides pour lesquels le genre ou l'âge de la victime a été déclaré comme étant inconnu.  
**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Parmi les victimes qui étaient de jeunes adultes, les hommes étaient particulièrement nombreux. Les victimes de 18 à 24 ans représentaient un cinquième des hommes et des garçons victimes d'homicide, soit environ le double de la proportion observée chez les femmes et les filles du même groupe d'âge. La proportion de victimes d'homicide de genre masculin demeure plus élevée jusqu'à l'âge de 30 à 34 ans. Dans les groupes d'âge subséquents, la répartition des femmes et des hommes était semblable. Cependant, la proportion de femmes dans les groupes d'âge plus avancé (7 %) était un peu plus élevée que celle des hommes (6 %), ce qui est observable à partir de 50 à 54 ans environ. Au chapitre des victimes de 70 ans et plus, la proportion de femmes s'établissait à 10 %, comparativement à 4 % chez les hommes.

Des différences selon le genre ont également été observées au chapitre des taux d'homicides, et ce, pour l'ensemble des groupes d'âge. Une analyse des données sur le ratio hommes-femmes du taux d'homicides pour tous les groupes d'âge a révélé qu'en 2021, le taux d'homicides chez les hommes était plus élevé que celui enregistré chez les femmes, tant dans l'ensemble que pour presque tous les groupes d'âge (graphique 3). Ainsi, les écarts les plus marqués ont été observés chez les hommes de 30 à 34 ans — où le taux chez les hommes victimes d'homicide était 4,8 fois plus élevé que le taux observé chez les femmes de ce groupe d'âge — ainsi que chez les hommes de 18 à 24 ans, où le taux était 4,6 fois supérieur à celui enregistré pour les femmes. En revanche, parmi le groupe d'âge le plus jeune, à savoir les victimes âgées de 11 ans ou moins, le taux d'homicides chez les filles était 1,5 fois plus élevé que celui observé pour les garçons. Il s'agit du seul groupe d'âge où le taux d'homicides était plus élevé chez les femmes ou les filles que chez les hommes ou les garçons en 2021.

### Graphique 3 Ratio du taux d'homicides par âge selon le genre, Canada, 2021

ratio hommes-femmes du taux d'homicides



**Note :** Exclut les homicides pour lesquels le genre ou l'âge de la victime a été déclaré comme étant inconnu.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

#### Une plus grande proportion de femmes sont tuées par frustration, colère ou désespoir, comparativement aux hommes

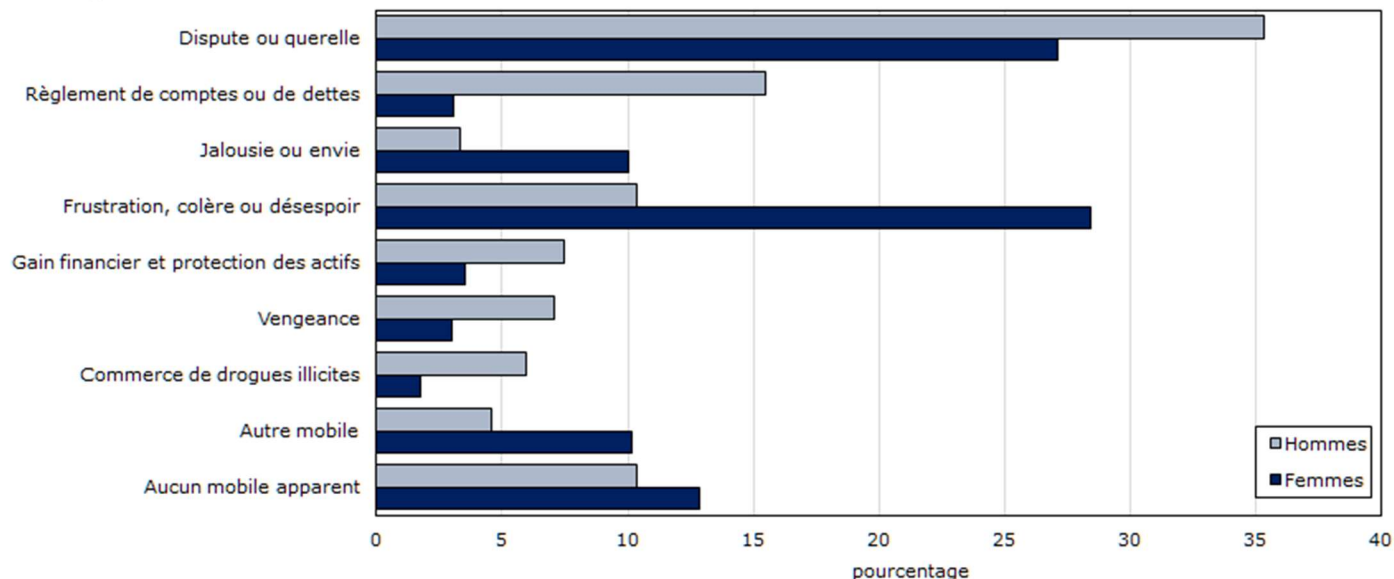
Historiquement, le lien de l'auteur présumé avec la victime d'un homicide est un autre aspect où les différences entre les genres sont marquées (Armstrong et Jaffray, 2021; Conroy, 2021; Stöckl et autres, 2013). En 2021, plus de 7 femmes victimes d'homicide sur 10 ont été tuées par un conjoint, un partenaire intime ou un membre de la famille. Plus précisément, lorsque la victime était une femme, les conjoints et les partenaires intimes représentaient 44 % des liens de l'auteur présumé avec la victime. Ces tendances concordent avec la moyenne enregistrée au cours des 10 années précédentes (tableau 5).

Selon les constatations d'une étude internationale portant sur 66 pays et menée en 2013, la proportion de femmes victimes d'homicide commis par un conjoint ou un partenaire intime est, en moyenne, six fois plus élevée que la proportion observée chez les hommes partout dans le monde (Stöckl et autres, 2013). En 2021, la proportion de femmes tuées par leur conjoint ou leur partenaire intime au Canada était environ sept fois plus élevée que celle enregistrée pour les hommes (44 % par rapport à 7 %). Cette différence est encore plus prononcée lorsqu'on observe la moyenne des 10 années précédentes (proportion neuf fois plus élevée). Dans l'ensemble, parmi les victimes d'homicide commis par un conjoint ou un partenaire intime au Canada en 2021, 76 % étaient des femmes, tandis que 24 % étaient des hommes.

La moyenne enregistrée de 2012 à 2021 montre que parmi les femmes victimes d'homicide, 28 % auraient été tuées par frustration, colère ou désespoir, comparativement à 10 % pour les hommes (graphique 4). De même, la proportion de femmes tuées par jalousie ou envie était plus de trois fois supérieure à la proportion observée chez les hommes (10 % et 3 %, respectivement).

### Graphique 4 Homicides selon le mobile apparent et le genre, 2012 à 2021

Mobile apparent



**Note :** Exclut les homicides pour lesquels le mobile apparent ou le genre de la victime a été déclaré comme étant inconnu.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

En revanche, plus de la moitié (60 %) des hommes victimes d’homicide ont été tués par une connaissance ou une personne avec laquelle ils avaient une relation de nature criminelle, comparativement à 19 % des femmes victimes d’homicide en 2021. De plus, 18 % ont été tués par un étranger, une proportion plus de deux fois supérieure à celle observée chez les victimes qui étaient des femmes (8 %). Encore une fois, ces tendances concordent avec la moyenne enregistrée au cours des 10 années précédentes.

La moyenne enregistrée de 2012 à 2021 révèle qu’un peu plus du tiers des hommes victimes d’homicide ont été tués à la suite d’une dispute ou d’une querelle, comparativement à 27 % des femmes. La proportion d’hommes tués en raison d’un règlement de comptes ou de dettes était plus de cinq fois supérieure à celle enregistrée pour les femmes (15 % et 3 %, respectivement).

Tant pour les femmes que pour les hommes ayant été victimes d’homicide, l’auteur présumé est plus souvent un homme. En 2021, 545 hommes (87 %) se sont fait imputer un homicide, comparativement à 83 femmes (13 %). Cette proportion est demeurée constante depuis le lancement de l’Enquête sur les homicides en 1961. De plus, la moyenne sur 10 ans (2012 à 2021) laisse entendre que les auteurs présumés d’homicide sont souvent de jeunes adultes; tant chez les hommes que chez les femmes, plus de la moitié des auteurs présumés avaient de 18 à 34 ans (62 % et 58 %, respectivement).

#### Les victimes d’homicide attribuable à des gangs et d’homicide lié au commerce de drogues illicites sont presque exclusivement des hommes

Des études antérieures donnent à penser que la nature des incidents de victimisation avec violence diffère entre les hommes et les femmes (Cotter et Savage, 2019; Lauritsen et Heimer, 2008), ce qui est également le cas en ce qui concerne les caractéristiques contextuelles des affaires d’homicide.

En 2021, pour environ 3 hommes victimes d’homicide sur 10, l’homicide était attribuable à des gangs; à titre de comparaison, cette proportion s’élevait à 6 % chez les femmes. Des proportions semblables ont été observées chez les victimes d’affaires d’homicide liées au commerce de drogues illicites (30 % et 11 %, respectivement). Tout de même, les victimes d’homicide attribuable à des gangs étaient presque exclusivement des hommes (94 %), et ce, dans une proportion qui est demeurée semblable à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes. De même, 89 % des victimes d’affaires liées au commerce de drogues illicites étaient des hommes, soit la même proportion que la moyenne enregistrée au cours des 10 années précédentes.

Des différences ont également été observées en ce qui a trait à la méthode principale employée pour commettre l’homicide. En 2021, parmi les victimes d’homicides, 23 % des femmes avaient été victimes d’un homicide commis à l’aide d’une arme à feu, alors que cette proportion s’élevait à 45 % chez les hommes. Cette proportion était semblable à la moyenne observée au cours des 10 années précédentes (22 %) pour les femmes, tandis qu’elle était légèrement supérieure à cette moyenne (39 %) chez les hommes. En 2021, la proportion de femmes tuées par strangulation, suffocation ou noyade était environ sept fois plus élevée que

la proportion enregistrée chez les hommes (13 % et 2 %, respectivement). Au chapitre des femmes, ce résultat est un peu plus élevé que la moyenne observée au cours des 10 années précédentes, selon laquelle la proportion correspondante de femmes était cinq fois supérieure à celle des hommes. En 2021, les homicides résultant de coups portés étaient aussi proportionnellement plus fréquents chez les victimes qui étaient des femmes (23 % par rapport à 16 % chez les hommes). La proportion d'homicides commis à l'aide d'une arme pointue était semblable pour les hommes et les femmes, soit environ le tiers du nombre total d'homicides, respectivement.

Enfin, la proportion de femmes victimes d'homicide qui avaient été portées disparues au moment de leur décès était près de deux fois supérieure à la proportion enregistrée pour les hommes en 2021 (12 % et 7 %, respectivement). Parmi les victimes autochtones, 11 % des femmes avaient été portées disparues au moment de leur décès, comparativement à 6 % des hommes.

### Résumé de l'analyse comparative entre les sexes des homicides

En somme, l'analyse comparative entre les sexes révèle que la nature des homicides est significativement différente entre les femmes et les hommes. D'abord, bien que dans les deux cas les victimes sont généralement de jeunes adultes, les femmes sont surreprésentées par rapport aux hommes parmi les victimes qui sont des jeunes et des enfants, ainsi qu'au sein des victimes dans les groupes d'âge plus avancé. Ensuite, la nature des homicides est un autre aspect qui présente des différences marquées. Les femmes victimes d'homicide étaient généralement tuées par un conjoint, un partenaire intime ou un membre de la famille, tandis que les hommes étaient plus souvent tués par une connaissance, une personne avec laquelle ils avaient une relation de nature criminelle ou un étranger. En outre, parmi les victimes d'homicides attribuables à des gangs ou liés au commerce de drogues illicites, les hommes étaient surreprésentés par rapport aux femmes. La méthode principale employée pour commettre l'homicide et les mobiles apparents différaient significativement entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, des écarts significatifs entre les genres ont également été observés en ce qui concerne le statut de personne portée disparue des victimes d'homicides. C'est la raison pour laquelle il faut examiner attentivement l'expérience divergente des hommes et des femmes en ce qui concerne ces crimes violents pour bien comprendre les homicides.

### Classement des affaires d'homicide

Lorsque la police déclare avoir déposé ou recommandé une accusation d'homicide contre au moins un auteur présumé ou que la police déclare qu'un homicide a été résolu sans mise en accusation (p. ex. dans les cas où l'auteur présumé s'est suicidé), ces homicides sont considérés comme résolus (ou « classés »)<sup>9</sup>. Les homicides peuvent être résolus immédiatement après avoir été commis, ou des mois, voire des années après l'avoir été. Des études portent à croire que plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur le classement des affaires d'homicide par les services de police (Braga et autres, 2019; Cotter, 2014; Trussler, 2010). Ainsi, la section qui suit porte sur les diverses tendances au chapitre du classement des affaires d'homicide au Canada; on y examine comment certaines caractéristiques des affaires et des victimes ont une incidence sur le temps nécessaire à la résolution des homicides.

En date du 31 décembre 2021, 525 homicides ont été résolus parmi les 788 homicides déclarés cette année-là. Cela s'est traduit par un taux de résolution de 67 %, ce qui est inférieur au taux correspondant observé en 2020. Il convient de noter qu'au cours des cycles de collecte de données à venir, certaines affaires d'homicide n'ayant pas encore été résolues pourraient l'être, ce qui hausserait le taux de résolution des affaires d'homicide déclarées en 2021 ou lors d'années précédentes.

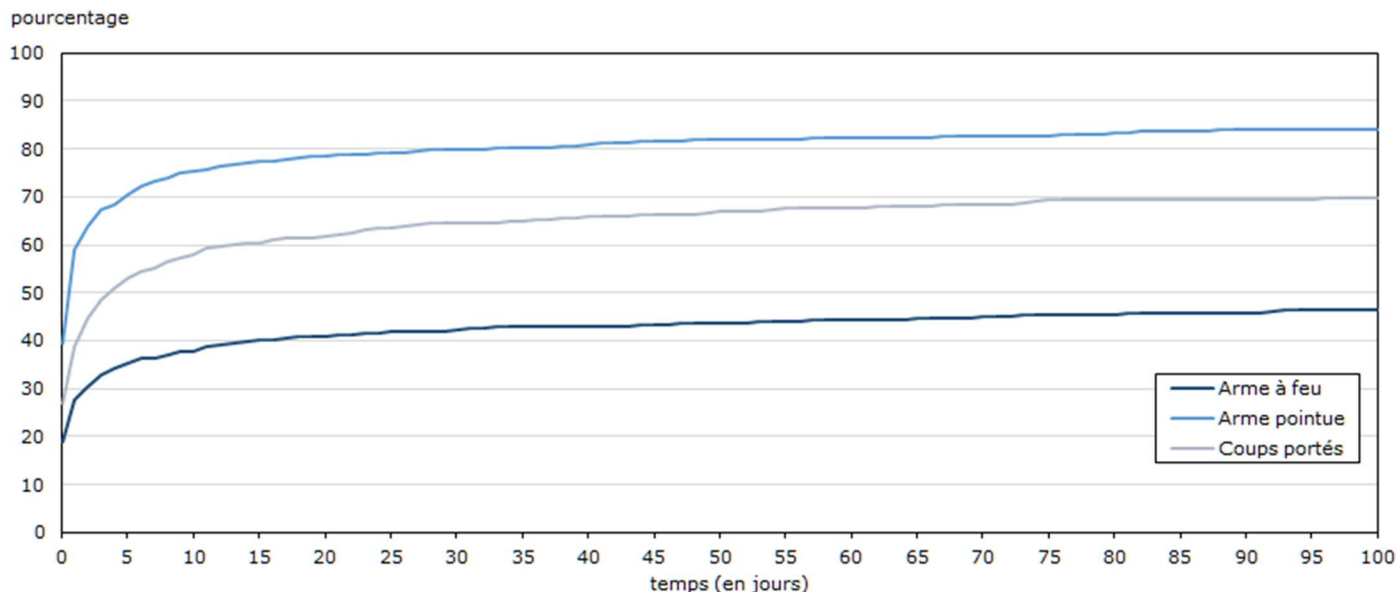
Les données pour la période allant de 2017 à 2021 laissent penser que le temps moyen nécessaire à la résolution d'une affaire d'homicide était de 36 jours. Cependant, environ la moitié des homicides ont été résolus dans les jours qui ont suivi leur perpétration : 28 % des homicides ont été résolus le jour où l'affaire a été déclarée comme un homicide par la police, 41 % ont été résolus après un jour, et 50 % l'ont été après cinq jours. Dans l'ensemble, 64 % des affaires d'homicide ont été résolues par la police au cours des 100 premiers jours d'enquête.

### En moyenne, ce sont les homicides commis à l'aide d'une arme à feu qui prennent le plus de temps à résoudre

Le temps moyen nécessaire à la résolution d'un homicide varie considérablement selon la méthode principale employée pour le commettre (graphique 5). Les armes à feu, les armes pointues et les coups portés sont les méthodes principales les plus souvent employées, représentant 88 % de tous les homicides commis au cours des cinq années précédentes. Cela dit, le temps nécessaire à la résolution de ces homicides variait. Les données pour la période allant de 2017 à 2021 révèlent que les homicides commis à l'aide d'une arme à feu prennent plus de temps à résoudre. Bien que plus du quart (28 %) des affaires d'homicide aient été résolues dans un délai de 24 heures après avoir été déclarées, 47 % ont été résolues dans un délai de 100 jours. En revanche, 70 % des affaires d'homicide résultant de coups portés et 84 % des affaires d'homicide commis à l'aide d'une arme pointue ont été résolues dans un délai de 100 jours. En fait, les trois quarts des affaires d'homicide commis à l'aide d'une arme pointue ont été résolues dans les 10 jours après que l'homicide a été déclaré par la police.



### Graphique 5 Pourcentage d'homicides résolus au fil du temps, selon la méthode principale, Canada, 2017 à 2021



**Note :** Exclut les homicides pour lesquels la méthode principale utilisée pour commettre l'homicide a été déclarée comme étant inconnue.  
**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Selon des constatations antérieures concernant les homicides attribuables à des gangs, ces homicides ont tendance à être plus difficiles à résoudre (Braga et autres, 2019; Cotter, 2014; Trussler, 2010). Les données recueillies au cours des cinq années précédentes corroborent ces observations; près du tiers des homicides non attribuables à des gangs ont été résolus le jour où l'affaire a été déclarée, tandis que 27 % des homicides attribuables à des gangs ont été déclarés comme résolus dans un délai de 100 jours. À titre de comparaison, les trois quarts des homicides non attribuables à des gangs ont été résolus dans un même laps de temps.

Des différences ont également été observées en fonction du fait que la victime avait été portée disparue au moment de son décès. Selon les données pour la période allant de 2017 à 2021, la moitié des homicides pour lesquels la victime n'avait pas été portée disparue ont été résolus dans un délai de quatre jours. Lorsque la victime avait été portée disparue, le délai avant que la même proportion d'homicides ne soient résolus s'établissait à presque 100 jours (92 jours). Dans l'ensemble, au cours des cinq années précédentes, 7 % des victimes d'homicide avaient été portées disparues au moment de leur décès.

Par ailleurs, l'endroit où se produit une affaire d'homicide s'est également avéré être un important facteur ayant une incidence sur le temps nécessaire pour la classer (Trussler, 2010). Les données recueillies au cours des cinq années précédentes montrent que les homicides commis dans les régions urbaines prennent plus de temps à résoudre que ceux commis dans les régions rurales. Même si, dans les deux cas, plus du quart des homicides ont été résolus dans un délai de 24 heures après avoir été déclarés par la police (27 % dans les régions urbaines et 30 % dans les régions rurales), la moitié (50 %) des affaires d'homicide s'étant produites dans les régions urbaines ont été résolues dans un délai de huit jours après avoir été déclarées, alors que plus de la moitié (55 %) des affaires d'homicide survenues dans les régions rurales ont été résolues dans un délai de 48 heures. Dans l'ensemble, 61 % des homicides commis dans les régions urbaines ont été résolus dans un délai de 100 jours; à titre de comparaison, cette proportion s'élevait à 72 % dans les régions rurales.

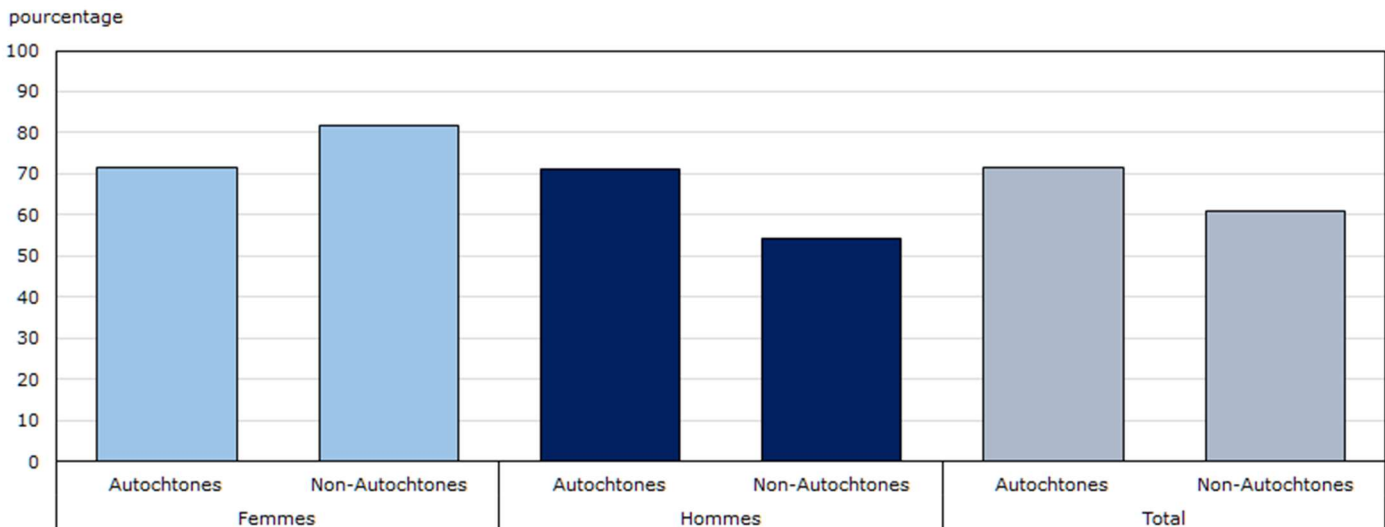
#### Les affaires d'homicide sont classées moins rapidement lorsque la victime est une femme autochtone que lorsqu'elle est une femme non autochtone

Le temps moyen nécessaire à la résolution des affaires d'homicide diffère lorsque l'on prend en compte l'identité autochtone de la victime. Les données pour la période allant de 2017 à 2021 montrent qu'environ la moitié (51 %) des homicides commis contre une victime autochtone ont été résolus dans un délai de deux jours; cela dit, lorsque la victime était non autochtone, le délai nécessaire pour qu'une proportion semblable d'homicides (50 %) soient résolus s'établissait à sept jours. Dans l'ensemble, 71 % des homicides commis contre une victime autochtone ont été résolus au cours des 100 premiers jours, comparativement à 61 % des homicides perpétrés contre une victime non autochtone (graphique 6).



Ces tendances varient considérablement lorsque l'on tient compte du genre des victimes autochtones. Pour la période allant de 2017 à 2021, les données révèlent qu'au chapitre des homicides commis contre des femmes autochtones, le quart (25 %) des affaires ont été résolues le jour même où l'affaire a été déclarée par la police, comparativement à 44 % des affaires d'homicide commis contre des femmes non autochtones. Environ 8 homicides commis contre des femmes non autochtones sur 10 (82 %) ont été résolus dans un délai de 100 jours, alors que cette proportion s'élevait à 72 % chez les femmes autochtones. Dans le même laps de temps, 54 % des homicides perpétrés contre des hommes non autochtones et 71 % des homicides commis contre des hommes autochtones ont été résolus (graphique 6).

**Graphique 6**  
**Pourcentage d'homicides résolus après 100 jours, selon le genre et l'identité autochtone, Canada, 2017 à 2021**



**Note :** Exclut les homicides pour lesquels les renseignements sur l'identité autochtone ou le genre de la victime ont été déclarés comme étant inconnus. Le terme « identité autochtone » comprend les personnes identifiées par la police comme des membres des Premières Nations (Indiens inscrits ou non), des Métis, des Inuit ou faisant partie d'un groupe autochtone inconnu de la police.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

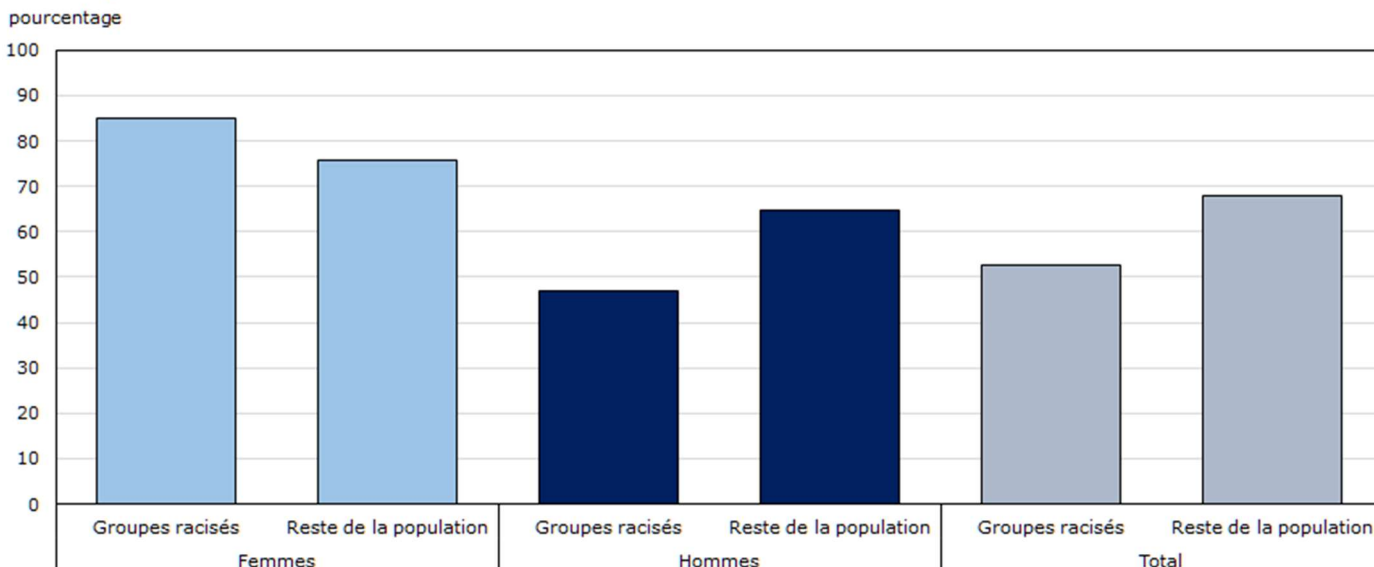
Comme il a été mentionné précédemment, plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur le temps nécessaire au classement d'une affaire d'homicide, y compris le lieu où l'affaire s'est produite, l'arme principale utilisée pour commettre l'homicide et le fait que la victime ait été portée disparue ou non. En outre, les données recueillies au fil des ans révèlent que le contexte entourant les homicides contre des victimes autochtones diffère souvent de celui des homicides commis contre des victimes non autochtones (p. ex. le lien de l'auteur présumé avec la victime, le statut de personne disparue et l'âge de la victime) (Armstrong et Jaffray, 2021; Roy et Marcellus, 2019). Les études montrent également que les séquelles du colonialisme façonnent les expériences des Autochtones au sein du système de justice pénale (Comack, 2012; David et Mitchell, 2021; Monchalin, 2016; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Razack, 2015; Rudin, 2006; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Par conséquent, toute explication des écarts observés entre les victimes autochtones et les victimes non autochtones au chapitre du temps écoulé avant qu'un homicide soit résolu devrait tenir compte des divers facteurs convergents qui pourraient contribuer à ces écarts.

### Comparativement au reste de la population, les homicides commis contre des victimes racisées sont résolus moins rapidement

Les données recueillies au cours des trois années précédentes (2019 à 2021)<sup>10</sup> montrent que les homicides perpétrés contre des victimes racisées ont pris plus de temps à résoudre. Un peu plus de la moitié (52 %) des homicides commis contre des victimes faisant partie du reste de la population ont été résolus dans les deux jours suivant la déclaration de l'affaire. En revanche, la moitié (50 %) des homicides perpétrés contre des victimes racisées ont été résolus dans un délai de 53 jours. Par ailleurs, 53 % des homicides commis contre des victimes racisées ont été résolus en 100 jours, comparativement à 68 % des homicides commis contre des victimes faisant partie du reste de la population (graphique 7).

Le genre joue également un rôle important. Au chapitre des homicides perpétrés contre des hommes racisés, 47 % ont été résolus dans un délai de 100 jours. En comparaison, cette proportion s'élevait à 65 % lorsque la victime était un homme faisant partie du reste de la population. Dans les mêmes délais, 85 % des homicides contre des femmes racisées ont été résolus, comparativement à 76 % des homicides contre des femmes dans le reste de la population (graphique 7).

**Graphique 7**  
**Pourcentage d'homicides résolus après 100 jours, selon le genre et les groupes racisés, Canada, 2019 à 2021**



**Note :** Exclut les homicides pour lesquels les renseignements sur les groupes racisés ou le genre de la victime ont été déclarés comme étant inconnus.  
**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Il convient de noter qu'il faut éviter les comparaisons entre les victimes racisées et les autres caractéristiques examinées dans la présente section, puisque les données présentées ci-dessus sont fondées sur des périodes différentes. Le temps est un facteur important entrant en jeu dans le classement des affaires d'homicide; il peut s'écouler des mois ou des années avant qu'elles soient résolues, et la collecte de renseignements sur les groupes racisés des victimes d'homicide n'a commencé qu'en 2019. De plus, toute explication des écarts observés entre les victimes racisées et les victimes dans le reste de la population devrait tenir compte d'autres facteurs qui peuvent contribuer à ces différences.

### Résumé de l'analyse sur le classement des affaires d'homicide

Divers facteurs peuvent avoir une incidence sur le temps nécessaire pour qu'une affaire d'homicide soit classée. Plus précisément, le contexte dans lequel l'homicide s'est produit a des répercussions sur le temps nécessaire au classement, y compris les caractéristiques des victimes, la méthode principale utilisée pour causer la mort, le fait que l'homicide soit attribuable à des gangs et le fait que l'homicide se soit produit dans une région urbaine ou dans une région rurale. Il a été observé que les caractéristiques des victimes sont un facteur important entrant en compte dans le classement des affaires d'homicide, y compris le genre ainsi que l'identité autochtone et les groupes racisés. Par conséquent, tenir compte du contexte dans lequel se produisent les affaires d'homicide ainsi que les caractéristiques des victimes est essentiel pour comprendre la fréquence des homicides et le processus par lequel les services de police résolvent ces crimes violents.

### Homicides commis dans les collectivités urbaines et rurales

En 2021, les homicides commis dans les collectivités rurales représentaient environ le cinquième (19 %) des homicides au pays, une proportion qui est demeurée relativement stable au cours des 10 années précédentes. Cependant, même si le nombre absolu d'homicides était plus élevé dans les régions urbaines, le taux d'homicides était presque de 1,3 fois plus élevé dans les collectivités rurales (2,58 par rapport à 1,97 pour 100 000 habitants dans les régions urbaines). Bien que des recherches semblent indiquer que les crimes violents sont souvent considérés comme un phénomène typiquement urbain, ces types d'affaires ont bel et bien des répercussions importantes sur les personnes vivant dans les régions rurales au Canada. De plus, la nature de ces crimes violents et les caractéristiques des personnes qui en sont victimes diffèrent souvent selon qu'ils sont commis dans une région urbaine ou rurale (Allen, 2018; Hogg et Carrington, 1999; Perreault, 2019; Rotenberg, 2019; Wendt, 2016). La section qui suit fournit un examen de certaines de ces différences.

**En moyenne, la proportion de femmes victimes d'homicide est plus élevée dans les collectivités rurales que dans les régions urbaines**

Les données recueillies au cours des 10 dernières années (2012 à 2021) révèlent que la proportion de femmes victimes d'homicide était plus élevée dans les collectivités rurales que dans les régions urbaines (32 % par rapport à 25 %). Cependant, l'âge moyen pour l'ensemble des victimes était comparable — il s'établissait à 37 ans dans les régions urbaines et à 38 ans dans les régions rurales. Lorsque l'on tient compte du genre, on observe un écart de cinq ans entre l'âge moyen des femmes victimes (41 ans) et celui des hommes victimes (36 ans) dans les régions urbaines. Dans les régions rurales, l'âge moyen des victimes était semblable d'un genre à l'autre, s'établissant à 38 ans pour les hommes et à 39 ans pour les femmes.

Des différences marquées ont également été observées au chapitre de l'identité autochtone des victimes d'homicide. Pour la période allant de 2012 à 2021, 17 % des victimes d'homicide dans les collectivités urbaines étaient des Autochtones, alors qu'un peu plus de la moitié (53 %) des victimes étaient des Autochtones dans les collectivités rurales. Dans les régions urbaines, le quart (25 %) des victimes autochtones étaient des femmes, une proportion un peu moins élevée que la proportion de victimes autochtones qui sont des femmes dans les régions rurales (30 %). Parmi les victimes non autochtones vivant en milieu rural, 40 % étaient des femmes, comparativement à 26 % des victimes non autochtones vivant en milieu urbain.

Pour la période allant de 2012 à 2021, les victimes dans les collectivités rurales étaient un peu plus souvent portées disparues au moment de leur décès, comparativement aux victimes d'homicide en milieu urbain (11 % et 7 %, respectivement). En outre, la proportion de victimes d'homicide en milieu urbain ayant participé à des activités illégales était supérieure à celle des victimes d'homicide en milieu rural (31 % par rapport à 20 %).

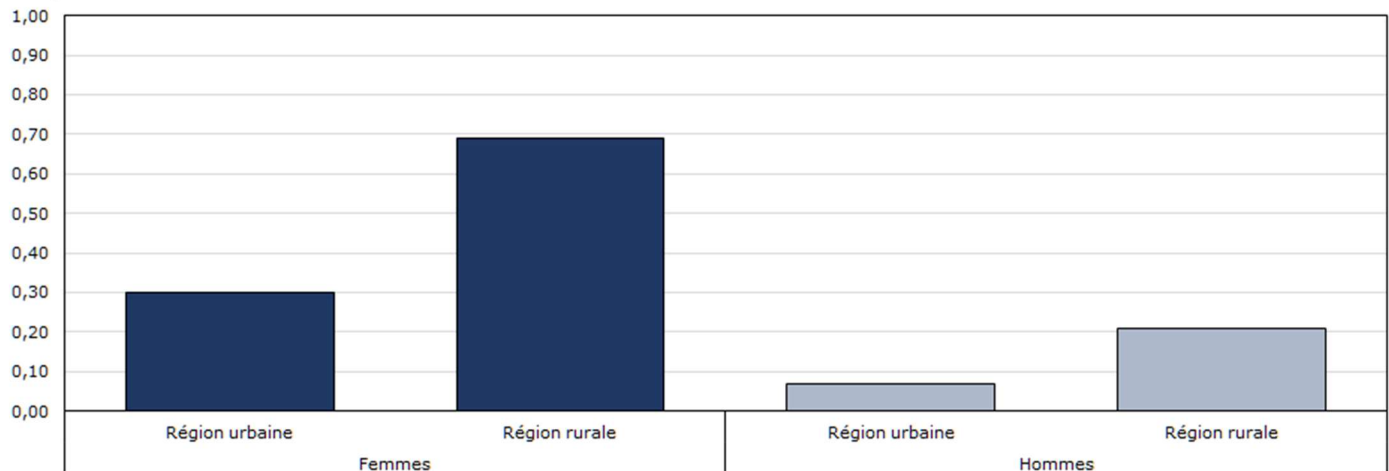
**La proportion d'homicides commis par un conjoint ou un partenaire intime est plus élevée dans les collectivités rurales que dans les régions urbaines, selon les données recueillies au cours des 10 dernières années**

Les homicides de personnes qui entretenaient une relation conjugale ou intime avec l'auteur présumé représentaient une plus grande proportion des homicides commis dans les collectivités rurales au cours des 10 dernières années (2012 à 2021). Ils représentaient 23 % des homicides commis dans les régions rurales, et 17 % de ceux perpétrés dans les régions urbaines. Les homicides dont la victime était un membre de la famille de l'auteur présumé représentaient également une proportion plus élevée des homicides commis dans les collectivités rurales (26 %), alors que cette proportion s'établissait à 17 % dans les régions urbaines. Alors que les proportions d'homicides commis par une connaissance étaient semblables dans les deux régions, les homicides commis par un étranger étaient plus fréquents dans les collectivités urbaines que dans les régions rurales (19 % par rapport à 6 %).

Lorsque les données sont ventilées selon le genre, il a été observé que la proportion de femmes victimes d'homicides commis par un conjoint ou un partenaire intime était un peu plus élevée dans les régions rurales que dans les collectivités urbaines (49 % par rapport à 44 %). Cet écart s'accroît lorsque le taux d'homicides est pris en compte. Pour les femmes vivant dans les régions rurales, le taux d'homicides commis par un conjoint ou un partenaire intime était plus de deux fois supérieur à celui enregistré pour les femmes vivant dans les régions urbaines (0,69 par rapport à 0,30 pour 100 000 habitants) (graphique 8).

**Graphique 8**  
**Taux d'homicides entre conjoints et partenaires intimes, selon le genre et la région géographique urbaine ou rurale, 2012 à 2021**

taux pour 100 000 habitants



**Note :** Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné. Exclut les homicides pour lesquels les renseignements sur le genre de la victime ont été déclarés comme étant inconnus. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1<sup>er</sup> juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Les données recueillies au cours des 10 dernières années révèlent que la principale méthode utilisée pour commettre un homicide diffère entre les régions urbaines et rurales. Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu sont plus fréquents dans les collectivités urbaines que dans les collectivités rurales (38 % et 30 %, respectivement). Bien que les homicides commis à l'aide d'une arme à feu représentent la plus grande proportion des homicides commis dans les régions urbaines, les armes à feu se classent au deuxième rang parmi les méthodes utilisées pour causer la mort dans les régions rurales. Les homicides résultant de coups portés représentaient 26 % des homicides en milieu rural, comparativement à 17 % en milieu urbain.

Dans les collectivités rurales, parmi les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, près des trois quarts (73 %) ont été commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse de 2012 à 2021. En comparaison, parmi les homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions urbaines, 65 % des homicides ont été perpétrés à l'aide d'une arme de poing. Des armes de poing ont été utilisées dans 18 % des homicides commis dans les régions rurales, tandis que 21 % des homicides en milieu urbain ont été commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse. Les proportions restantes d'homicides avaient été commis à l'aide d'une arme semblable à une arme à feu (0,5 % dans les collectivités urbaines et rurales) ou à l'aide d'une arme à feu dont le type était inconnu (14 % dans les régions urbaines et 9 % dans les régions rurales).

Les données recueillies au cours des 10 dernières années révèlent que la plupart des victimes d'homicide (74 %) dans les collectivités rurales ont été tuées dans un lieu résidentiel, ce qui comprend les maisons (87 %) et les logements (12 %). À titre de comparaison, 41 % des victimes d'homicides commis en milieu urbain ont été tuées dans une zone non résidentielle; parmi elles, 38 % ont été tuées dans une rue ou sur une route ou une autoroute; 18 % dans un stationnement; et 15 % dans une aire ouverte comme un parc, un terrain de jeu, un champ ou un plan d'eau. Parmi les victimes d'homicides commis en milieu rural, 35 % des homicides ont été commis sur une réserve<sup>11</sup>.

**Résumé des homicides commis dans les collectivités urbaines et rurales**

L'analyse corrobore les recherches selon lesquelles la nature des homicides et les caractéristiques des victimes diffèrent souvent entre les collectivités urbaines et rurales. Plus précisément, la composition des victimes d'homicide en ce qui concerne le genre, l'âge et l'identité autochtone variait selon que l'affaire avait été perpétrée en milieu urbain ou rural. De plus, le lien de l'auteur présumé avec la victime, la méthode principale utilisée pour causer la mort et le lieu où l'affaire s'est produite différaient également entre les homicides commis en milieu urbain et ceux perpétrés en milieu rural. Par conséquent, même si davantage d'homicides sont commis dans les régions urbaines, ceux perpétrés dans les collectivités rurales doivent être examinés attentivement pour bien comprendre ces crimes violents.

## Conclusion

Bien que les homicides au Canada demeurent relativement rares, les répercussions de ces crimes violents sur le bien-être des personnes et des collectivités sont très lourdes. Ainsi, il est essentiel d'étudier la fréquence des homicides ainsi que leurs caractéristiques. Le présent rapport révèle que le nombre et le taux d'homicides au Canada ont augmenté en 2021 par rapport à l'année précédente.

En 2021, les services de police de partout au Canada ont déclaré 788 homicides. Il s'agit d'une hausse de 29 homicides par rapport à l'année précédente. La Saskatchewan a enregistré le taux le plus élevé parmi les provinces (5,93 homicides pour 100 000 habitants), ce qui représente une hausse de 9 % comparativement à 2020 et une troisième augmentation annuelle consécutive. À l'échelle nationale, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté de 6 % par rapport à 2020 (passant de 0,73 à 0,78 homicide pour 100 000 habitants). Dans l'ensemble, les homicides attribuables à des gangs ont continué de représenter environ le quart (23 %) des homicides. Toutefois, en 2021, ce taux a atteint un sommet inégalé au Canada depuis que des données comparables ont été recueillies pour la première fois en 2005 (0,48 pour 100 000 habitants).

Les données portant sur les trois domaines abordés dans le présent rapport montrent que les homicides ne constituent pas un type uniforme de crime violent. Elles révèlent également que les caractéristiques des homicides diffèrent souvent selon le genre de la victime, que divers facteurs ont une incidence sur le temps nécessaire aux services de police pour résoudre les affaires d'homicide, et que la nature de ces crimes violents diffère souvent selon qu'ils ont été commis en région urbaine ou rurale.

Par exemple, en 2021, plus de 7 femmes victimes d'homicide sur 10 ont été tuées par un conjoint, un partenaire intime ou un membre de la famille. Plus précisément, lorsque la victime était une femme, les conjoints et les partenaires intimes représentaient 44 % des liens de l'auteur présumé avec la victime. Par ailleurs, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu prennent plus de temps à résoudre que les homicides commis à l'aide d'une autre méthode principale. Si les données pour la période allant de 2017 à 2021 révèlent que plus du quart (28 %) des affaires d'homicide ont été résolues dans la journée suivant leur déclaration, seulement 47 % de ces homicides ont été résolus dans un délai de 100 jours. Enfin, les homicides de personnes qui entretenaient une relation conjugale ou intime avec l'auteur présumé représentaient une plus grande proportion des homicides dans les collectivités rurales au cours des 10 dernières années (2012 à 2021).

Pour bien comprendre les homicides commis au Canada, il faut examiner attentivement les divers aspects sous-jacents à leur perpétration.

## Description de l'enquête

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis on a élargi le champ de l'enquête en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les renseignements sur ces affaires ne sont pas accessibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée (d'après la date du rapport). Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont accessibles uniquement en ce qui concerne les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour lorsque l'affaire est résolue. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé ayant le lien le plus proche avec la victime est consigné.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2015 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police. Chaque année de déclaration, on intègre au Programme DUC des données révisées déclarées par la police pour l'année d'enquête précédente. En 2015, un examen de la qualité des données a été entrepris pour l'Enquête sur les homicides pour toutes les



années d'enquête de 1961 à 2014. L'examen comprend la collecte d'enregistrements sur l'affaire, la victime et l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) qui n'étaient auparavant pas déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. En outre, la base de données exclut les décès — et les enregistrements sur les auteurs présumés connexes — qui ne sont plus considérés par la police comme des homicides (c.-à-d. les cas de légitime défense, de suicide et de négligence criminelle causant la mort qui avaient initialement été traités comme des homicides par la police, mais qui ne sont plus considérés comme tels). Pour des raisons opérationnelles, ces révisions n'ont pas été apportées au Programme DUC.

## Références

ALLEN, Mary. 2018. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

ARMSTRONG, Amelia, et Brianna JAFFRAY. 2021. « L'homicide au Canada, 2020 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

BRAGA, Anthony A., Brandon TURCHAN et Lisa BARAO. 2019. « The influence of investigation resources on homicide clearances », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 35, n° 2, p. 337 à 364.

COMACK, Elizabeth. 2012. *Racialized Policing: Aboriginal People's Encounters with the Police*, Winnipeg, Manitoba, Fernwood Publishing.

COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. 2015. « Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada », [https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-Honorer\\_la\\_verite\\_reconcilier\\_pour\\_lavenir-Sommaire.pdf](https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-Honorer_la_verite_reconcilier_pour_lavenir-Sommaire.pdf).

COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE. 2003. « Un prix trop élevé : Les coûts humains du profilage racial », Commission ontarienne des droits de la personne, <https://www.ohrc.on.ca/fr/book/export/html/3271>.

CONNOLLY, Jennifer, et Ronit GORDON. 2015. « Co-victims of homicide: A systematic review of the literature », *Trauma, Violence, & Abuse*, vol. 16, n° 4, p. 494 à 505.

CONROY, Shana. 2021. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

CORRADI, Consuelo, et Heidi STÖCKL. 2014. « Intimate partner homicide in 10 European countries: Statistical data and policy development in a cross-national perspective », *European Journal of Criminology*, vol. 11, n° 5, p. 601 à 618.

COTTER, Adam. 2014. « L'homicide au Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam, et Laura SAVAGE. 2019. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Constatations initiales découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

DAVID, Jean-Denis, et Megan MITCHELL. 2021. « Contacts with the police and the overrepresentation of Indigenous Peoples in the Canadian criminal justice system », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, vol. 63, n° 2, p. 23 à 45.

HOGG, Russell, et Kerry CARRINGTON. 1999. « Violence, spatiality, and other rurals », *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 36, n° 1, p. 293 à 319.

LAPRAIRIE, Carol. 1997. « Reconstructing theory: Explaining Aboriginal over-representation in the criminal justice system in Canada », *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 30, n° 1, p. 39 à 54.

LAURITSEN, Janet L., et Karen HEIMER. 2008. « The gender gap in violent victimization, 1973–2004 », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 24, n° 1, p. 125 à 147.

MASTROCINQUE, Jeanna M., et autres. 2015. « I'm still left here with the pain: Exploring the health consequences of homicide on families and friends », *Homicide Studies*, vol. 19, n° 4, p. 326 à 349.

MAYNARD, Robyn. 2017. *Policing Black Lives: State Violence in Canada from Slavery to the Present*, Winnipeg, Manitoba, Fernwood Publishing.

MONCHALIN, Lisa. 2016. *The Colonial Problem: An Indigenous Perspective on Crime and Injustice in Canada*, Toronto, Ontario, University of Toronto Press.

MOREAU, Greg. 2022. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Le sommaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. 2019. « Introduction au rapport final », [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2019/bcp-pco/CP32-163-2-3-2019-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/bcp-pco/CP32-163-2-3-2019-fra.pdf).



- OUIMET, Marc, et Catherine MONTMAGNY-GRENIER. 2014. « Homicide and violence—international and cross-national research: the construct validity of the results generated by the World Homicide Survey », *International Criminal Justice Review*, vol. 24, n° 3, p. 222 à 234.
- PALMATER, Pamela. 2014. « Genocide, Indian policy, and legislated elimination of Indians in Canada », *Aboriginal Policy Studies*, vol. 3, n° 3, p. 27 à 54.
- PERREAULT, Samuel. 2019. « Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- RAZACK, Sherene H. 2015. *Dying from improvement: Inquests and inquiries into Indigenous deaths in custody*, Toronto, Ontario, University of Toronto Press.
- ROBERTS, Julian V., et Andrew A. REID. 2017. « Aboriginal incarceration in Canada since 1978: Every picture tells the same story », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 59, n° 3, p. 313 à 345.
- ROTENBERG, Cristine. 2019. « Les crimes violents contre les jeunes femmes et les filles, affaires déclarées par la police dans le Nord provincial et les territoires du Canada, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- ROY, Joel, et Sharon MARCELLUS. 2019. « L'homicide au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- RUDIN, Jonathan. 2006. *Aboriginal Peoples and the Criminal Justice System*, [https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/ipperwash/policy\\_part/research/pdf/Rudin.pdf](https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/ipperwash/policy_part/research/pdf/Rudin.pdf).
- SAGHBINI, Charbel, Angela BRESSAN et Lysiane PAQUIN-MARSEILLE. 2021. *Représentation des Autochtones devant les tribunaux de juridiction criminelle au Canada : Étude fondée sur l'indice de taux relatif*, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/efitr-eurri/docs/rsd-2021-rri-of-indigenous-people-in-criminal-court-fr.pdf>.
- SAMPSON, Robert J. 2003. « The neighborhood context of well-being », *Perspectives in Biology and Medicine*, vol. 46, n° 3, p. 53 à 64.
- SAMUELS-WORTLEY, Kanika. 2021. « To serve and protect whom? Using composite counter-storytelling to explore Black and Indigenous youth experiences and perceptions of the police in Canada », *Crime & Delinquency*, vol. 67, n° 8, p. 1137 à 1164.
- SHI, Luzi, Yunmei LU et Justin T. PICKETT. 2020. « The public salience of crime, 1960–2014: Age-period-cohort and time series analyses », *Criminology*, vol. 58, n° 3, p. 568 à 593.
- STATISTIQUE CANADA. 2022. Tableau 98-10-0020-01 — Âge (en années), âge moyen et âge médian et genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties, <https://doi.org/10.25318/9810002001-fra>.
- STATISTIQUE CANADA. 2021. « Plan d'action sur les données désagrégées : Pourquoi est-ce important pour vous », produit n° 11-627-M au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2020. « Collecte de données sur les groupes autochtones et ethnoculturels pour les statistiques officielles sur les crimes déclarés par la police au Canada », annonce statistique (site consulté le 15 juillet 2020).
- STATISTIQUE CANADA. 2019. « Diversité de la population noire au Canada : un aperçu », produit n° 89-657-X au catalogue.
- STÖCKL, Heidi, Devries, K., Rotstein A., Abrahams, N., Campbell, J., Watts, C. et C. G. MORENO. 2013. « The global prevalence of intimate partner homicide: A systematic review », *The Lancet*, vol. 382, n° 9895, p. 859 à 865.
- TRUSSLER, Tanya. 2010. « Explaining the changing nature of homicide clearance in Canada », *International Criminal Justice Review*, vol. 20, n° 1, p. 366 à 383.
- WANG, Jing Hui, et Greg MOREAU. 2022. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2020 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- WENDT, Sarah. 2016. « Intimate violence and abuse in Australian rural context », publié sous la direction de J.F. Donnermeyer, *The Routledge International Handbook of Rural Criminology*, Londres, Royaume-Uni, Routledge, p. 191 à 200.

## Notes

1. En avril 2020, plusieurs personnes ont été tuées et plusieurs autres ont été blessées dans une fusillade de masse en Nouvelle-Écosse.
2. Il convient de noter que, dans le cadre d'enquêtes, certaines préoccupations ont été soulevées au sujet de la classification erronée et de la déclaration des affaires en lien avec des Autochtones par la police, ainsi que des répercussions qui en découlent sur la qualité et la disponibilité des données (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Par conséquent, Statistique Canada travaille actuellement en collaboration avec la communauté policière et d'autres parties intéressées afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des données sur les diverses expériences des Autochtones et des communautés racisées quant à leur participation dans le système de justice pénale canadien à titre de victimes et d'auteurs présumés (Statistique Canada, 2020). Cette initiative s'inscrit dans le Plan d'action sur les données désagrégées du gouvernement fédéral, lequel vise à fournir des renseignements détaillés sur les expériences de divers groupes de population (Statistique Canada, 2021).
3. Exclut 5 % des homicides pour lesquels la police ignorait l'identité autochtone de la victime.
4. Il convient de souligner que la collecte de données sur les groupes racisés des victimes et des auteurs présumés a commencé en 2019. Comme les données ne sont recueillies que depuis peu de temps, une meilleure collecte de données pourrait avoir une incidence sur les variations du nombre et du taux d'homicides dont les victimes ou les auteurs présumés sont des personnes racisées.
5. Le terme « Noir » et ses déclinaisons sont utilisés de façon générale dans le présent rapport à des fins d'analyse. Toutefois, il est important de souligner que la population noire est diversifiée à de nombreux égards, y compris sur le plan de l'identité culturelle, du patrimoine et de la langue (Statistique Canada, 2019).
6. Comprend, par exemple, les Indiens de l'Inde, les Pakistanais et les Sri Lankais.
7. Il s'agit de la classification des armes au Canada selon le *Code criminel* et les règlements désignant certaines armes à feu et autres armes (y compris des éléments ou des pièces d'armes, des accessoires, des chargeurs, des munitions et des projectiles) comme étant prohibées, à autorisation restreinte ou sans restriction. Les renseignements sur l'arme peuvent être indisponibles ou inconnus si l'arme principale utilisée pour commettre l'homicide était également inconnue, y compris lorsque des restes humains ne pouvant être identifiés sont retrouvés et que l'identité de la victime est inconnue.
8. L'année 2019 a marqué le premier cycle de collecte des données de l'Enquête sur les homicides pour lequel des renseignements sur l'identité de genre ont été déclarés à la fois pour les victimes et les auteurs présumés d'homicide. L'identité de genre fait référence au genre qu'une personne exprime publiquement dans sa vie quotidienne, y compris au travail, dans les commerces et services, dans son milieu de vie ou dans la communauté en général. Avant 2019, les données de l'Enquête sur les homicides étaient présentées selon le sexe des victimes et des auteurs présumés. Le sexe et le genre font référence à deux concepts différents. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les chiffres de la variable « sexe » avec ceux de la variable « genre ». En raison de l'existence possible de petits comptes de victimes et d'auteurs présumés identifiés comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées de l'Enquête sur les homicides accessibles au public ont été recodées de sorte à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « hommes » ou « femmes » afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « hommes » ou « femmes » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes ou des auteurs présumés selon le genre.
9. Lorsqu'une affaire d'homicide fait plusieurs victimes, l'état de résolution de l'affaire s'applique à chaque victime. Dans le cas des affaires impliquant plus d'un auteur présumé, l'homicide est considéré comme résolu à la date à laquelle le premier auteur présumé dans l'affaire est identifié par la police. Dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, des données mises à jour sont recueillies sur les homicides déclarés antérieurement. Cette façon de procéder permet de réviser l'état de la résolution de l'affaire et de recueillir des renseignements supplémentaires tout au long des enquêtes policières sur les homicides, le cas échéant. Dans tous les cas, le nombre d'homicides résolus est toujours déclaré en fonction de l'année au cours de laquelle l'homicide a été déclaré par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides (année qui correspond également à l'année au cours de laquelle l'affaire a été jugée par la police comme un homicide et au cours de laquelle l'enquête policière sur l'homicide a été amorcée).
10. La collecte de données sur les groupes racisés des victimes d'homicide a commencé en 2019.
11. Les réserves comprennent les emplacements géographiques légalement affiliés aux Premières Nations ou à des bandes indiennes.

## Tableaux de données détaillés

**Tableau 1a**  
**Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1992 à 2021**

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. <sup>1</sup>	Yn	T.N.-O. <sup>2</sup>	Nt	Canada	Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente
	nombre de victimes														
1992	2	0	21	11	166	243	29	32	92	122	2	14	...	734	...
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	119	0	7	...	626	-108
1994	4	1	19	14	126	193	29	24	66	113	3	4	...	596	-30
1995	5	1	17	13	135	181	26	21	60	121	4	3	...	587	-9
1996	7	1	18	9	154	188	46	32	51	125	0	4	...	635	48
1997	7	0	24	8	131	179	31	25	61	117	1	3	...	587	-48
1998	7	1	24	5	137	157	33	33	64	90	3	5	...	559	-28
1999	2	1	14	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	539	-20
2000	6	3	16	10	147	158	30	26	59	85	2	1	3	546	7
2001	1	2	9	8	140	171	34	26	69	85	1	4	3	553	7
2002	2	1	10	9	117	178	36	27	70	126	0	4	2	582	29
2003	5	1	8	8	101	178	44	41	63	94	1	4	3	551	-31
2004	2	0	14	7	111	188	50	39	86	113	7	4	4	625	74
2005	11	0	21	10	100	219	49	42	108	101	1	0	2	664	39
2006	7	1	16	7	93	195	40	42	95	110	0	0	2	608	-56
2007	3	0	13	8	91	202	62	30	89	88	2	2	7	597	-11
2008	5	2	12	3	92	176	54	31	111	118	3	3	4	614	17
2009	1	0	15	12	87	179	57	36	97	117	2	2	6	611	-3
2010	4	0	22	9	86	189	45	34	78	83	1	1	6	558	-53
2011	4	1	22	8	106	163	54	38	115	88	0	3	7	609	51
2012	2	0	17	6	109	163	54	29	87	72	0	5	5	549	-60
2013	7	1	13	7	70	168	51	31	81	74	0	2	4	509	-40
2014	2	3	6	11	72	156	45	24	107	89	3	3	4	525	16
2015	3	1	12	11	79	174	48	45	133	96	1	6	2	611	86
2016	7	0	13	11	67	206	42	56	116	90	4	3	1	616	5
2017	4	2	21	10	93	198	47	38	119	119	8	2	6	667	51
2018	2	0	11	13	84	272	55	35	83	90	3	6	8	662	-5
2019	5	2	6	17	78	253	73	55	100	90	1	2	7	689	27
2020	4	1	37	14	87	240	62	64	141	100	0	6	3	759	70
2021	8	0	23	11	88	277	61	70	118	125	4	1	2	788	29

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002, lesquels sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent les données du Nunavut.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

**Tableau 1b**  
**Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1992 à 2021**

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. <sup>1</sup>	Yn	T.N.-O. <sup>2</sup>	Nt	Canada	Variation
															du taux en pourcentage pour le Canada par rapport à l'année précédente
taux <sup>3</sup>															
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,30	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	22,46	...	2,59	...
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,34	0,00	11,04	...	2,18	-15,7
1994	0,70	0,75	2,05	1,87	1,75	1,78	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-5,8
1995	0,88	0,74	1,83	1,73	1,87	1,65	2,30	2,07	2,19	3,20	13,14	4,52	...	2,00	-2,5
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,70	4,06	3,14	1,84	3,23	0,00	5,93	...	2,14	7,0
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,80	1,59	2,73	2,46	2,16	2,96	3,15	4,44	...	1,96	-8,5
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,38	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,6
1999	0,37	0,73	1,50	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,71	1,33	2,00	1,35	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,4
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,44	2,95	2,60	2,26	2,09	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	1,07	1,20	1,57	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,35	1,45	3,78	4,11	1,98	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,2
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,52	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,40	1,96	12,4
2005	2,14	0,00	2,24	1,34	1,32	1,75	4,16	4,23	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,2
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,54	3,38	4,23	2,78	2,59	0,00	0,00	6,49	1,87	-9,3
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,18	1,58	5,21	2,99	2,53	2,05	6,14	4,61	22,30	1,82	-2,8
2008	0,98	1,44	1,28	0,40	1,19	1,37	4,51	3,05	3,09	2,71	9,07	6,92	12,54	1,85	1,7
2009	0,19	0,00	1,60	1,60	1,11	1,38	4,72	3,48	2,64	2,65	5,93	4,64	18,40	1,82	-1,6
2010	0,77	0,00	2,34	1,20	1,08	1,44	3,69	3,23	2,09	1,86	2,89	2,31	17,99	1,64	-9,7
2011	0,76	0,69	2,33	1,06	1,32	1,23	4,38	3,56	3,04	1,95	0,00	6,90	20,47	1,77	8,1
2012	0,38	0,00	1,80	0,79	1,35	1,22	4,32	2,68	2,25	1,58	0,00	11,46	14,42	1,58	-10,8
2013	1,33	0,69	1,38	0,92	0,86	1,24	4,03	2,82	2,03	1,60	0,00	4,57	11,32	1,45	-8,3
2014	0,38	2,08	0,64	1,45	0,88	1,15	3,52	2,16	2,62	1,89	8,08	6,84	11,12	1,48	2,1
2015	0,57	0,69	1,28	1,45	0,97	1,27	3,71	4,01	3,21	2,01	2,65	13,56	5,48	1,71	15,5
2016	1,32	0,00	1,38	1,44	0,81	1,48	3,20	4,93	2,76	1,85	10,38	6,72	2,70	1,71	-0,3
2017	0,76	1,33	2,21	1,30	1,12	1,41	3,52	3,30	2,81	2,41	20,20	4,46	15,98	1,83	7,0
2018	0,38	0,00	1,15	1,69	1,00	1,90	4,07	3,01	1,93	1,80	7,40	13,34	20,97	1,79	-2,1
2019	0,96	1,27	0,62	2,19	0,92	1,74	5,33	4,69	2,29	1,77	2,42	4,44	18,14	1,83	2,6
2020	0,77	0,62	3,77	1,79	1,01	1,63	4,49	5,43	3,19	1,94	0,00	13,22	7,66	2,00	8,9
2021	1,54	0,00	2,32	1,39	1,02	1,87	4,41	5,93	2,66	2,40	9,31	2,20	5,08	2,06	3,3

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002, lesquels sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent les données du Nunavut.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

**Tableau 2**  
**Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2020 et 2021**

Région métropolitaine de recensement <sup>1</sup>	2021			2020 <sup>1</sup>			Différence par rapport à 2020		Moyenne de 2011 à 2020	
	population	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>	nombre de victimes	variation du taux en pourcentage	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>	
<b>Population de 500 000 habitants et plus</b>										
Toronto	6 481 576	117	1,81	105	1,62	12	11,2	98	1,61	
Montréal	4 324 873	48	1,11	42	0,97	6	15,0	45	1,10	
Vancouver	2 773 891	60	2,16	46	1,67	14	29,2	44	1,71	
Calgary	1 560 212	22	1,41	38	2,46	-16	-42,6	28	1,94	
Edmonton	1 484 741	51	3,43	48	3,26	3	5,4	41	3,00	
Ottawa <sup>3</sup>	1 120 699	15	1,34	10	0,90	5	48,6	12	1,17	
Winnipeg	834 335	45	5,39	41	4,92	4	9,6	31	3,80	
Québec	827 978	5	0,6	7	0,85	-2	-29,0	4	0,55	
Hamilton	779 099	20	2,57	18	2,31	2	11,1	11	1,48	
Kitchener–Cambridge–Waterloo	611 493	2	0,33	8	1,32	-6	-75,2	6	1,06	
London	558 298	16	2,87	8	1,45	8	98,2	7	1,42	
Oshawa	516 411	13	2,52	7	1,42	6	77,1	4	0,85	
<b>Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants</b>										
St. Catharines–Niagara	484 840	6	1,24	5	1,04	1	19,3	4	0,87	
Halifax	460 232	11	2,39	9	2,00	2	19,8	9	2,10	
Victoria	414 610	5	1,21	6	1,47	-1	-17,7	4	1,00	
Windsor	351 611	10	2,84	5	1,41	5	101,2	4	1,24	
Saskatoon	344 568	8	2,32	14	4,09	-6	-43,3	9	2,86	
Gatineau <sup>4</sup>	344 444	3	0,87	7	2,04	-4	-57,4	4	1,25	
Regina	264 377	15	5,67	12	4,54	3	25,0	8	3,44	
Barrie	263 800	2	0,76	0	0,00	2	...	2	0,94	
Kelowna	228 230	4	1,75	3	1,35	1	30,0	3	1,64	
Sherbrooke	210 423	2	0,95	1	0,48	1	97,5	1	0,61	
St. John's	209 936	4	1,91	2	0,95	2	99,6	2	1,17	
Abbotsford–Mission	208 468	4	1,92	3	1,46	1	31,4	4	2,13	
Kingston	173 845	4	2,30	3	1,72	1	33,6	2	0,90	
Moncton	170 933	2	1,17	2	1,19	0	-1,9	2	1,10	
Saguenay	170 570	1	0,59	0	0,00	1	...	1	0,53	
Grand Sudbury	169 079	6	3,55	5	2,96	1	20,0	2	0,90	
Trois-Rivières	162 772	0	0,00	2	1,24	-2	-100,0	2	0,96	
Brantford	155 683	5	3,21	5	3,27	0	-1,8	3	1,79	
Guelph	146 600	0	0,00	3	2,06	-3	-100,0	1	0,96	
Saint John	132 057	1	0,76	1	0,76	0	-0,3	2	1,63	
Peterborough	128 197	2	1,56	3	2,33	-1	-33,1	2	1,21	
Lethbridge	127 831	1	0,78	2	1,57	-1	-50,3	1	1,30	
Thunder Bay	124 347	7	5,63	9	7,15	-2	-21,3	7	5,46	
Belleville	114 891	2	1,74	2	1,75	0	-0,3	1	2,40	

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 2**  
**Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2020 et 2021**

Région métropolitaine de recensement <sup>1</sup>	2021			2020 <sup>r</sup>			Différence par rapport à 2020		Moyenne de 2011 à 2020	
	population	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>	nombre de victimes	variation du taux en pourcentage	nombre de victimes	taux <sup>2</sup>	
<b>Total pour les RMR</b>	<b>27 435 950</b>	<b>519</b>	<b>1,89</b>	<b>482</b>	<b>1,77</b>	<b>37</b>	<b>7,2</b>	<b>408</b>	<b>1,60</b>	
<b>Total pour les régions autres que les RMR</b>	<b>10 810 158</b>	<b>269</b>	<b>2,49</b>	<b>277</b>	<b>2,58</b>	<b>-8</b>	<b>-3,6</b>	<b>211</b>	<b>1,99</b>	
<b>Canada</b>	<b>38 246 108</b>	<b>788</b>	<b>2,06</b>	<b>759</b>	<b>2,00</b>	<b>29</b>	<b>3,3</b>	<b>620</b>	<b>1,72</b>	

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

<sup>r</sup> révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR compte habituellement plus d'un service de police. Il est important de noter que, bien que les données officielles sur la criminalité déclarées par la police utilisent les noms normalisés des RMR de Statistique Canada, les frontières des services de police des RMR ne concordent pas toujours entièrement aux unités géographiques normalisées des RMR utilisées pour la diffusion de l'information sur le Recensement de la population.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

**Note :** Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.



**Tableau 3a**  
**Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province ou le territoire, 2020 et 2021**

Province ou territoire	Homicides commis à l'aide d'une arme à feu <sup>1</sup>							
	2021				2020 <sup>r</sup>			
	nombre	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	1	14,3	0,19	8	1	25,0	0,19	4
Île-du-Prince-Édouard	0	...	0,00	0	0	0,0	0,00	1
Nouvelle-Écosse	12	57,1	1,21	23	24	66,7	2,44	37
Nouveau-Brunswick	6	60,0	0,76	11	7	50,0	0,89	14
Québec	30	34,1	0,35	88	23	27,1	0,27	87
Ontario	114	43,5	0,77	277	94	40,2	0,64	240
Manitoba	14	25,9	1,01	61	13	22,0	0,94	62
Saskatchewan	22	35,5	1,86	70	19	32,8	1,61	64
Alberta	42	38,5	0,95	118	58	43,9	1,31	141
Colombie-Britannique	52	49,1	1,00	125	38	44,2	0,74	100
Yukon	3	75,0	6,98	4	0	...	0,00	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,00	1	0	0,0	0,00	6
Nunavut	1	50,0	2,54	2	1	33,3	2,55	3
<b>Canada</b>	<b>297</b>	<b>40,9</b>	<b>0,78</b>	<b>788</b>	<b>278</b>	<b>38,7</b>	<b>0,73</b>	<b>759</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

<sup>r</sup> révisé

1. Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les armes de poing (armes semi-automatiques et revolvers), les carabines, les fusils de chasse et les carabines ou fusils de chasse à canon tronqué, ainsi que les autres armes semblables à une arme à feu (p. ex. pistolets bricolés, pistolets lance-fusées, clouuses, carabines et armes à plombs).

2. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour tuer la victime.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

**Tableau 3b**  
**Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2020 et 2021**

Région métropolitaine de recensement <sup>1</sup>	2021			2020 <sup>1</sup>			Moyenne de 2011 à 2020			
	population	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>
<b>Population de 500 000 habitants et plus</b>										
Toronto	6 481 576	61	58,7	0,94	52	51,0	0,80	46	49,0	0,76
Montréal	4 324 873	25	52,1	0,58	10	24,4	0,23	19	42,1	0,45
Vancouver	2 773 891	30	57,7	1,08	19	47,5	0,69	18	45,4	0,72
Calgary	1 560 212	9	40,9	0,58	18	50,0	1,16	10	37,3	0,68
Edmonton	1 484 741	20	43,5	1,35	16	38,1	1,09	15	39,2	1,12
Ottawa <sup>4</sup>	1 120 699	9	60,0	0,80	3	30,0	0,27	5	40,7	0,47
Winnipeg	834 335	11	27,5	1,32	11	28,2	1,32	7	22,3	0,82
Québec	827 978	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	1	18,6	0,10
Hamilton	779 099	8	42,1	1,03	8	50,0	1,03	4	41,0	0,58
Kitchener–Cambridge–Waterloo	611 493	0	0,0	0,00	1	12,5	0,17	2	28,6	0,29
London	558 298	2	12,5	0,36	4	50,0	0,72	2	27,5	0,37
Oshawa	516 411	4	30,8	0,77	6	100,0	1,22	1	39,4	0,30
<b>Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants</b>										
St. Catharines–Niagara	484 840	4	66,7	0,83	2	40,0	0,41	1	13,5	0,11
Halifax	460 232	8	80,0	1,74	1	11,1	0,22	4	43,0	0,88
Victoria	414 610	1	33,3	0,24	5	83,3	1,22	1	20,6	0,18
Windsor	351 611	3	30,0	0,85	1	20,0	0,28	1	22,0	0,26
Saskatoon	344 568	0	0,0	0,00	6	42,9	1,75	3	29,4	0,80
Gatineau <sup>5</sup>	344 444	0	0,0	0,00	3	42,9	0,88	1	30,0	0,37
Regina	264 377	7	50,0	2,65	5	41,7	1,89	2	28,4	0,94
Barrie	263 800	1	50,0	0,38	0	...	0,00	0	4,8	0,04
Kelowna	228 230	1	25,0	0,44	2	66,7	0,90	1	29,0	0,45
Sherbrooke	210 423	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	18,2	0,10
St. John's	209 936	0	0,0	0,00	1	50,0	0,48	1	34,8	0,39
Abbotsford–Mission	208 468	0	0,0	0,00	1	50,0	0,49	2	63,6	1,12
Kingston	173 845	3	75,0	1,73	0	0,0	0,00	0	26,7	0,24
Moncton	170 933	1	50,0	0,59	1	50,0	0,60	1	41,2	0,45
Saguenay	170 570	0	0,0	0,00	0	...	0,00	0	33,3	0,18
Grand Sudbury	169 079	1	16,7	0,59	2	40,0	1,18	0	13,3	0,12
Trois-Rivières	162 772	0	...	0,00	1	50,0	0,62	0	28,6	0,26
Brantford	155 683	2	40,0	1,28	2	40,0	1,31	1	38,5	0,69
Guelph	146 600	0	...	0,00	0	0,0	0,00	0	18,2	0,15
Saint John	132 057	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	1	33,3	0,52
Peterborough	128 197	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	7,1	0,08
Lethbridge	127 831	0	0,0	0,00	1	50,0	0,79	0	12,5	0,16
Thunder Bay	124 347	1	16,7	0,80	1	11,1	0,79	0	6,5	0,33
Belleville	114 891	1	50,0	0,87	0	0,0	0,00	0	23,1	0,55

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 3b**  
**Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2020 et 2021**

Région métropolitaine de recensement <sup>1</sup>	2021			2020 <sup>r</sup>			Moyenne de 2011 à 2020			
	population	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>
<b>Total pour les RMR</b>	<b>27 435 950</b>	<b>213</b>	<b>44,6</b>	<b>0,78</b>	<b>183</b>	<b>40,0</b>	<b>0,67</b>	<b>150</b>	<b>38,4</b>	<b>0,59</b>
<b>Total pour les régions autres que les RMR</b>	<b>10 810 158</b>	<b>84</b>	<b>33,9</b>	<b>0,78</b>	<b>95</b>	<b>36,5</b>	<b>0,89</b>	<b>58</b>	<b>28,9</b>	<b>0,55</b>
<b>Canada</b>	<b>38 246 108</b>	<b>297</b>	<b>40,9</b>	<b>0,78</b>	<b>278</b>	<b>38,7</b>	<b>0,73</b>	<b>208</b>	<b>35,2</b>	<b>0,58</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

<sup>r</sup> révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR compte habituellement plus d'un service de police. Il est important de noter que, bien que les données officielles sur la criminalité déclarées par la police utilisent les noms normalisés des RMR de Statistique Canada, les frontières des services de police des RMR ne concordent pas toujours entièrement aux unités géographiques normalisées des RMR utilisées pour la diffusion de l'information sur le Recensement de la population.

2. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme principale utilisée pour tuer la victime.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

4. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

5. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

**Tableau 4a**  
**Homicides attribuables à des gangs, selon la province ou le territoire, 2020 et 2021**

Province ou territoire	Homicides attribuables à des gangs <sup>1</sup>							
	2021				2020 <sup>r</sup>			
	nombre	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0	0,00	8	1	25,0	0,19	4
Île-du-Prince-Édouard	0	...	0,00	0	0	0,0	0,00	1
Nouvelle-Écosse	5	21,7	0,50	23	0	0,0	0,00	37
Nouveau-Brunswick	2	18,2	0,25	11	0	0,0	0,00	14
Québec	21	23,9	0,24	88	15	17,2	0,17	87
Ontario	65	23,5	0,44	277	52	21,7	0,35	240
Manitoba	3	4,9	0,22	61	5	8,1	0,36	62
Saskatchewan	25	35,7	2,12	70	23	36,5	1,95	64
Alberta	23	19,5	0,52	118	29	20,6	0,66	141
Colombie-Britannique	39	31,2	0,75	125	26	26,0	0,50	100
Yukon	1	25,0	2,33	4	0	...	0,00	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,00	1	0	0,0	0,00	6
Nunavut	0	0,0	0,00	2	0	0,0	0,00	3
<b>Canada</b>	<b>184</b>	<b>23,4</b>	<b>0,48</b>	<b>788</b>	<b>151</b>	<b>19,9</b>	<b>0,40</b>	<b>759</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

<sup>r</sup> révisé

1. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association.

2. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

**Note** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

**Tableau 4b**  
**Homicides attribuables à des gangs, selon la région métropolitaine de recensement, 2020 et 2021**

Région métropolitaine de recensement <sup>1</sup>	2021			2020 <sup>r</sup>			Moyenne de 2011 à 2020			
	population	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>
<b>Population de 500 000 habitants et plus</b>										
Toronto	6 481 576	30	25,6	0,46	32	30,5	0,49	25	27,7	0,41
Montréal	4 324 873	19	39,6	0,44	8	19,0	0,18	17	38,6	0,41
Vancouver	2 773 891	29	48,3	1,05	16	34,8	0,58	15	35,6	0,60
Calgary	1 560 212	4	18,2	0,26	12	31,6	0,78	7	24,6	0,46
Edmonton	1 484 741	14	27,5	0,94	10	20,8	0,68	8	20,9	0,60
Ottawa <sup>4</sup>	1 120 699	9	60,0	0,80	3	30,0	0,27	3	24,1	0,27
Winnipeg	834 335	1	2,2	0,12	4	9,8	0,48	6	19,7	0,74
Québec	827 978	1	20,0	0,12	0	0,0	0,00	1	11,4	0,06
Hamilton	779 099	7	35,0	0,90	6	33,3	0,77	1	12,3	0,17
Kitchener–Cambridge–Waterloo	611 493	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	1	11,9	0,13
London	558 298	2	12,5	0,36	0	0,0	0,00	1	8,3	0,12
Oshawa	516 411	2	15,4	0,39	1	14,3	0,20	1	15,2	0,11
<b>Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants</b>										
St. Catharines–Niagara	484 840	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00
Halifax	460 232	3	27,3	0,65	0	0,0	0,00	1	14,3	0,29
Victoria	414 610	0	0,0	0,00	2	33,3	0,49	0	7,9	0,08
Windsor	351 611	3	30,0	0,85	2	40,0	0,57	1	14,6	0,18
Saskatoon	344 568	1	12,5	0,29	6	42,9	1,75	3	31,8	0,90
Gatineau <sup>5</sup>	344 444	0	0,0	0,00	1	14,3	0,29	0	2,6	0,03
Regina	264 377	8	53,3	3,03	3	25,0	1,14	3	32,5	1,10
Barrie	263 800	0	0,0	0,00	0	...	0,00	0	0,0	0,00
Kelowna	228 230	0	0,0	0,00	2	66,7	0,90	1	30,3	0,50
Sherbrooke	210 423	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	9,1	0,05
St. John's	209 936	0	0,0	0,00	1	50,0	0,48	0	16,7	0,19
Abbotsford–Mission	208 468	0	0,0	0,00	2	66,7	0,97	2	52,5	1,12
Kingston	173 845	1	25,0	0,58	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00
Moncton	170 933	1	50,0	0,59	0	0,0	0,00	0	11,8	0,13
Saguenay	170 570	0	0,0	0,00	0	...	0,00	0	28,6	0,12
Grand Sudbury	169 079	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00
Trois-Rivières	162 772	0	...	0,00	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00
Brantford	155 683	1	20,0	0,64	0	0,0	0,00	0	15,4	0,28
Guelph	146 600	0	...	0,00	0	0,0	0,00	0	7,7	0,07
Saint John	132 057	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	9,1	0,15
Peterborough	128 197	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00
Lethbridge	127 831	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00
Thunder Bay	124 347	3	42,9	2,41	3	33,3	2,38	2	23,1	1,22
Belleville	114 891	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00	0	0,0	0,00

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 4b**  
**Homicides attribuables à des gangs, selon la région métropolitaine de recensement, 2020 et 2021**

Région métropolitaine de recensement <sup>1</sup>	2021			2020 <sup>r</sup>			Moyenne de 2011 à 2020			
	population	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>	nombre de victimes	pourcentage <sup>2</sup>	taux <sup>3</sup>
<b>Total pour les RMR</b>	<b>27 435 950</b>	<b>139</b>	<b>26,8</b>	<b>0,51</b>	<b>114</b>	<b>23,7</b>	<b>0,42</b>	<b>98</b>	<b>25,0</b>	<b>0,39</b>
<b>Total pour les régions autres que les RMR</b>	<b>10 810 158</b>	<b>45</b>	<b>16,7</b>	<b>0,42</b>	<b>37</b>	<b>13,4</b>	<b>0,34</b>	<b>24</b>	<b>11,7</b>	<b>0,23</b>
<b>Canada</b>	<b>38 246 108</b>	<b>184</b>	<b>23,4</b>	<b>0,48</b>	<b>151</b>	<b>19,9</b>	<b>0,40</b>	<b>123</b>	<b>20,4</b>	<b>0,34</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

<sup>r</sup> révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR compte habituellement plus d'un service de police. Il est important de noter que, bien que les données officielles sur la criminalité déclarées par la police utilisent les noms normalisés des RMR de Statistique Canada, les frontières des services de police des RMR ne concordent pas toujours entièrement aux unités géographiques normalisées des RMR utilisées pour la diffusion de l'information sur le Recensement de la population.

2. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou à des activités liées au crime organisé ou non.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet 2021 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

4. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

5. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

**Note** : Les homicides attribuables à des gangs désignent les affaires commises par une organisation criminelle et au profit d'une telle organisation. Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

**Source** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.



**Tableau 5**  
**Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime et selon le genre de la victime, Canada, 2021**

Type de lien <sup>1</sup> (victime tuée par)	Lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime							
	2021				Moyenne de 2011 à 2020			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	nombre	pourcentage <sup>2</sup>	nombre	pourcentage <sup>2</sup>	nombre	pourcentage <sup>2</sup>	nombre	pourcentage <sup>2</sup>
Lien de parenté	93	60,4	61	18,4	87	58,5	63	19,9
Relation conjugale <sup>3</sup>	50	32,5	12	3,6	50	33,9	10	3,3
Autre lien de parenté <sup>4</sup>	43	27,9	49	14,8	37	24,6	52	16,7
Relation intime (non conjugale) <sup>5</sup>	18	11,7	10	3,0	18	12,0	6	1,9
Connaissance <sup>6</sup>	27	17,5	168	50,8	27	18,2	144	46,0
Relation criminelle <sup>7</sup>	3	1,9	31	9,4	5	3,2	37	11,8
Étranger	13	8,4	61	18,4	12	8,0	64	20,3
Lien inconnu	4	...	34	...	2	...	14	...
<b>Total des homicides résolus<sup>8</sup></b>	<b>158</b>	<b>100</b>	<b>365</b>	<b>100</b>	<b>150</b>	<b>100</b>	<b>328</b>	<b>100</b>
<b>Homicides non résolus</b>	<b>39</b>	<b>...</b>	<b>221</b>	<b>...</b>	<b>15</b>	<b>...</b>	<b>126</b>	<b>...</b>
<b>Total des homicides<sup>9</sup></b>	<b>197</b>	<b>...</b>	<b>586</b>	<b>...</b>	<b>165</b>	<b>...</b>	<b>453</b>	<b>...</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu sont exclus du calcul des pourcentages.

3. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés ou divorcés; les conjoints et conjointes de fait, actuels et anciens; et les partenaires de même sexe.

4. Comprend entre autres les pères et mères, les fils et filles, les frères et sœurs, les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les beaux-parents, qu'ils soient liés à la victime par le sang, par alliance (y compris les conjoints et conjointes de fait) ou par adoption.

5. Comprend les petits amis et petites amies, actuels et anciens; les partenaires de même sexe; les partenaires extra-conjugaux; et les autres partenaires intimes.

6. Comprend les amis proches, les voisins, les symboles d'autorité, les symboles d'autorité inversés, les personnes entretenant des relations d'affaires et les simples connaissances.

7. Comprend entre autres les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

8. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

9. Exclut les homicides pour lesquels le genre de la victime était inconnu.

**Note :** Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total. L'année 2019 a marqué le premier cycle de collecte des données de l'Enquête sur les homicides pour lequel des renseignements sur l'identité de genre ont été déclarés à la fois pour les victimes et les auteurs présumés d'homicide. L'identité de genre fait référence au genre qu'une personne exprime publiquement dans sa vie quotidienne, y compris au travail, dans les commerces et services, dans son milieu de vie ou dans la communauté en général. Avant 2019, les données de l'Enquête sur les homicides étaient présentées selon le sexe des victimes et des auteurs présumés. Le sexe et le genre font référence à deux concepts différents. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les chiffres de la variable « sexe » avec ceux de la variable « genre ». En raison de l'existence possible de petits comptes de victimes et d'auteurs présumés identifiés comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées de l'Enquête sur les homicides accessibles au public ont été recodées de sorte à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « hommes » ou « femmes » afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « hommes » ou « femmes » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes ou des auteurs présumés selon le genre. Le nombre total d'homicides déclarés au cours d'une année donnée pourrait comprendre des affaires qui sont survenues au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés dans l'année durant laquelle ils sont portés à l'attention de la police ou sont classés par celle-ci comme étant des homicides, selon la date du rapport soumis à Statistique Canada.

**Source :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.